RAPPORT DE RECHERCHE N°23.33

PROJET DE RECHERCHE ET DE CRÉATION SONORE *MAUVAISES FILLES, DES RÉCITS DE SOI*

Sous la direction de
David NIGET et Damien HAMARD

OCTOBRE 2026

INSTITUT ROBERT BADINTER
Études et recherches sur le droit et la justice

cnrs

temos UMR 9016
temps · mondes · sociétés

université angers

RAPPORT DE RECHERCHE N°23.33

SOUS LA DIRECTION DE

David NIGET
Maître de conférences en histoire contemporaine à l'université d'Angers, Laboratoire Temos, UMR 9016 du CNRS

Damien HAMARD
Directeur adjoint Archives et Recherche, Service Commun de la Documentation et des archives, université d'Angers

Le présent document constitue le rapport scientifique d'une recherche réalisée avec le soutien de l'Institut Robert Badinter (Convention de recherche n° 23.33). Son contenu n'engage que la responsabilité de ses auteurs.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier l'Institut Robert Badinter pour le soutien financier et humain accordé à ce projet pluridisciplinaire, à la croisée des arts et des sciences sociales.

Ils adressent en premier lieu leurs remerciements à Émérance Dubas, ainsi qu'à Annabelle Brouard, pour la confiance qu'elles leur ont accordée en acceptant un accompagnement scientifique de leur projet de création artistique.

Ils remercient également l'ensemble des personnes de l'Institut Robert Badinter ayant soutenu et suivi ce projet, et en particulier Mme Marie Romero, Mme Victoria Vanneau, Mme Stéphanie Millan, Mme Vanessa Maquet, ainsi que Mme Valérie Sagant, directrice de l'Institut.

Le projet *MatriArchives*, auquel est adossé le présent projet, a été soutenu par un financement de la MSH Ange-Guépin (projets *Amorçage* 2023-24), Unité d'appui et de recherche 3491 du CNRS.

« Le présent document constitue le rapport scientifique d'une recherche réalisée avec le soutien de l'Institut Robert Badinter (convention n°23.33). Son contenu n'engage que la responsabilité de ses auteurs. Toute reproduction, même partielle, est subordonnée à l'accord de l'Institut ».

Introduction générale

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre du projet *Mauvaises filles. Des récits de soi*, soutenu par l'Institut Robert Badinter. Ce projet comprend, d'une part, la réalisation de la **série documentaire radiophonique *Mauvaises filles, des récits de soi***[1], qui propose les portraits de huit femmes ayant connu les maisons de correction de l'après-guerre à nos jours, et, d'autre part, l'archivage de ce travail, accompagné d'une réflexion méthodologique et éthique sur les enjeux de la constitution d'une collection d'archives consacrée à l'institutionnalisation des jeunes mineures entre 1945 et 1990.

Il rend compte d'un travail collectif à la croisée de la recherche historique, de la création documentaire et de la réflexion archivistique.

Conformément à la convention de recherche, les sept épisodes du podcast ont été remis en décembre 2024 à l'Institut, qui les a validés. Le documentaire a donné lieu à une écoute publique organisée à la SCAM le 1er avril 2025, en présence de l'ensemble des participant·es au projet. Le présent rapport vient clore cette démarche en proposant une double contribution.

Il réunit deux documents complémentaires, répondant à des objectifs distincts mais étroitement articulés :

1. un **guide de collecte d'archives**, issu d'un travail réflexif et méthodologique approfondi mené au sein de l'équipe MatriArchives, un projet de recherche auquel est adossé le présent projet, financé par la MSH Ange-Guépin (Unité d'Appui et de Recherche 3491 du CNRS), en particulier lors du séminaire participatif des 1er et 2 juillet 2024 impliquant des personnes premières concernées ;
2. un **pré-inventaire du fonds d'archives Émérance Dubas**, constitué à partir du projet de podcast *Mauvaises filles, des récits de soi*.

L'enjeu commun de ces deux volets est de penser les conditions de production, de conservation et de transmission d'archives portant sur des expériences longtemps invisibilisées, dans un champ marqué à la fois par des silences institutionnels, des violences systémiques et une forte charge mémorielle.

Le guide de collecte : une démarche méthodologique et éthique partagée

Le premier document du rapport est un **guide de collecte d'archives**, réalisé par Damien Hamard et David Niget, dont l'ambition dépasse largement l'objectif initial d'un simple

[1] *Audioblog - MAUVAISES FILLES, des récits de soi*, [https://audioblog.arteradio.com/blog/250773/mauvaises-filles-des-recits-de-soi], consulté le 4 juillet 2026.

ensemble de recommandations de bonnes pratiques. Élaboré à partir des échanges du séminaire participatif des 1er et 2 juillet 2024 réunissant chercheur·euses et personnes concernées, ainsi que des discussions internes à l'équipe MatriArchives[2], ce guide propose une réflexion structurée sur les **enjeux scientifiques, éthiques et archivistiques** liés à la constitution d'un fonds d'archives sur les placements d'enfants, et plus spécifiquement sur les expériences féminines de l'enfermement éducatif.

Le guide articule plusieurs dimensions :

- une réflexion épistémologique sur les silences de l'histoire, les biais de genre et les savoirs situés ;
- une analyse des spécificités des archives privées produites par des femmes anciennement placées ;
- des propositions méthodologiques concrètes pour la collecte, l'accompagnement des donatrices et le traitement des documents ;
- des outils pratiques à destination des chercheurs, archivistes et professionnels engagés dans des démarches similaires.

Il s'inscrit explicitement dans une perspective d'**histoire publique et de science participative**, considérant les personnes concernées non comme de simples sources ou témoins, mais comme des actrices de la production historique, détentrices d'un savoir fondé sur l'expérience vécue. À ce titre, le guide intègre également la possibilité de **productions archivistiques contemporaines**, issues notamment d'ateliers d'écriture ou de création, qui permettent de documenter non seulement le passé, mais aussi les modalités présentes de mise en récit, de transmission et de politisation de ces expériences.

Le pré-inventaire du fonds Émérance Dubas : rendre visible sans exposer

Le second document du rapport est un **pré-inventaire du fonds Émérance Dubas**, réalisé par Damien Hamard et conservé à la Bibliothèque universitaire et aux Archives de l'Université d'Angers. Ce fonds est exclusivement constitué des archives produites dans le cadre du projet de podcast *Mauvaises filles, des récits de soi* (2024-2025) – sept épisodes pour une durée totale d'1h42, lui-même issu du prolongement du film documentaire *Mauvaises Filles* (2022).

Le fonds rassemble un ensemble conséquent de documents numériques, avoisinant les 2500 fichiers : enregistrements sonores (49h de rushes), transcriptions intégrales d'entretiens, documents remis par les témoins (dossiers personnels, correspondances, photographies), photographies de tournage, documents de préparation éditoriale et éléments juridiques (décharges). L'arborescence originelle du fonds a été respectée, avec une organisation par

[2] Équipe constituée de David Niget, coordonnateur ; Damien Hamard, archiviste et directeur adjoint Archives et Recherche, Service Commun de la Documentation et des archives, université d'Angers ; Angélina Étiemble, maîtresse de conférences en sociologie, Le Mans université, Magalie Moysan, maîtresse de conférences en archivistique à l'université d'Angers.

typologie documentaire puis par témoin, ce qui reflète à la fois la logique de production du projet et la singularité des trajectoires individuelles.

Le choix d'un **pré-inventaire**, et non d'un instrument de recherche exhaustif, répond à des considérations éthiques et scientifiques centrales. Les documents décrits contiennent en effet un grand nombre d'informations personnelles, sensibles, voire intimes, relatives à des personnes ayant livré des récits de vie marqués par des violences institutionnelles, familiales et sociales. Dès lors, se pose de manière aiguë la question de ce qui peut — et doit — figurer dans un répertoire accessible aux chercheurs, et de ce qui doit en être volontairement absent afin de protéger les personnes concernées.

Le pré-inventaire vise ainsi un équilibre délicat : fournir aux chercheurs des **indications suffisantes pour identifier l'existence de sources pertinentes**, leur nature, leur chronologie et leur cohérence d'ensemble, tout en **suspendant volontairement l'accès à certains niveaux de description** (contenu précis des témoignages, données biographiques détaillées, éléments médicaux ou judiciaires) qui nécessitent des échanges, des autorisations spécifiques et une réflexion sur les usages. Il s'agit moins de restreindre l'accès que de **conditionner celui-ci à une démarche responsable**, respectueuse des personnes et consciente des enjeux mémoriels et politiques attachés à ces archives.

Un rapport à vocation programmatique

Pris ensemble, le guide de collecte et le pré-inventaire du fonds Dubas constituent moins un aboutissement qu'une **étape structurante** dans la construction d'un programme de recherche et d'archivage au long cours. Ils prolongent les engagements initiaux du projet *Mauvaises filles. Des récits de soi*, soutenu par l'Institut Robert Badinter, tout en ouvrant des perspectives nouvelles en matière de politiques d'archives, de reconnaissance mémorielle et de responsabilité sociale du savoir.

Ce rapport entend ainsi fournir à l'Institut Robert Badinter non seulement un état des lieux précis des productions réalisées, mais également un cadre de réflexion transférable à d'autres projets portant sur des populations vulnérabilisées et des archives sensibles. Il affirme enfin que la rigueur scientifique, l'exigence éthique et les enjeux de mémoire et de réparation ne s'opposent pas, mais constituent, dans ce type de démarche, des conditions indissociables de production du savoir.

Guide méthodologique en vue de la collecte d'un **fonds d'archives** consacré à l'histoire et à la mémoire des **femmes placées en institutions de protection de la jeunesse** en France (1945-1990).

Damien Hamard, directeur adjoint Archives et Recherche, Service Commun de la Documentation et des archives, université d'Angers

David Niget, maître de conférences en histoire contemporaine, titulaire de la Chaire « Parole et pouvoir d'agir des enfants et des jeunes », université d'Angers

Janvier 2026

Introduction

Présentation du projet MatriArchives

Le projet **MatriArchives** vise à constituer un fonds inédit consacré à l'histoire et à la mémoire des femmes placées en institutions de protection de la jeunesse[3] en France, depuis l'immédiat après-guerre jusqu'aux années 1980.

Ces vies, souvent marquées par des parcours de rupture, de contrainte et parfois de violence institutionnelle, demeurent largement invisibles dans l'histoire sociale et genrée du XXe siècle. Le projet entend contribuer à leur reconnaissance, en collectant, préservant et valorisant des **archives privées** - carnets, correspondances, photographies, objets personnels, récits de vie - qui témoignent de ces expériences singulières.

MatriArchives se situe à la croisée de plusieurs enjeux :

- **scientifiques**, en nourrissant la recherche historique, sociologique et archivistique sur les institutions, le genre et les mémoires marginalisées ;
- **patri·matrimoniaux**, en intégrant dans les fonds d'archives des traces de vies souvent effacées des récits collectifs ;
- **sociaux et citoyens**, en permettant aux personnes concernées et à leurs descendant·es d'être **acteurs de leur propre mémoire**.

Cette première étape du projet constitue une phase exploratoire et de cadrage, à la fois théorique et méthodologique. Elle repose sur une démarche de coopération étroite entre chercheur·es, archivistes et personnes directement concernées par l'histoire étudiée. Elle est adossée à la réalisation du **podcast *Mauvaises filles. Des récits de soi***, réalisé par Émérance Dubas, qui a constitué un premier espace de mise en récit et de production de sources. Le passage de cette œuvre documentaire à un fonds d'archives n'a toutefois rien d'une simple opération de versement : livrer un récit de soi dans le cadre d'une création et consentir à l'archivage pérenne de cette « matière » constituent deux gestes distincts, engageant des temporalités, des publics et des rapports de pouvoir différents. Ce déplacement soulève des enjeux épistémologiques (le changement de statut de la parole, qui devient source offerte à des usages futurs non entièrement prévisibles) et éthiques (la nécessité d'un consentement renouvelé, processuel et réversible, propre à chaque étape).

Dans cette perspective, un séminaire participatif s'est tenu les 1er et 2 juillet 2024, réunissant l'équipe du projet (David Niget, coordonnateur ; Damien Hamard, archiviste et directeur adjoint Archives et Recherche, Service Commun de la Documentation et des archives,

[3] Nous entendons par « institutions de protection de la jeunesse » un ensemble d'institutions à caractère résidentiel visant tant à sanctionner des enfants jugés délinquants qu'à les « protéger » d'un environnement social jugé défaillant. Ces institutions, publiques ou privées relèvent d'une part de placements judiciaires (juge des enfants, au pénal comme au civil) et, d'autre part, de placements par des instances de protection sociale, notamment les Directions de la population des départements après-guerre, puis les Directions départementales des affaires sanitaires et sociales dans les années 1960. Une minorité de ces placements d'enfants sont le fait des familles, sans qu'aucune autorité publique n'en soit ordonnatrice. NIGET David, QUINCY-LEFEBVRE Pascale, MARAIS Jean-Luc et SCUTARU Beatrice, *Cloîtrées: filles et religieuses dans les internats de rééducation du Bon-Pasteur d'Angers, 1940-1990*, Rennes , Presses universitaires de Rennes, 2024.

université d'Angers ; Angélina Étiemble, maîtresse de conférences en sociologie, Le Mans université, Magalie Moysan, maîtresse de conférences en archivistique à l'université d'Angers), E. Dubas et trois femmes, dont deux avaient elles-mêmes connu un placement en institution de protection de la jeunesse et une troisième dont la mère avait été placée. Ce séminaire a été conçu selon un principe de réciprocité : les chercheur·es, archivistes et créatrices y explicitaient leurs métiers, leurs méthodes et leurs objectifs, tandis que les participantes étaient invitées à interroger leur propre position d'énonciation. Cette symétrisation des présentations visait à rompre avec la configuration classique de l'enquête, où seule la personne enquêtée est sommée de se dire, et à reconnaître les participantes non comme témoins convoquées, mais comme détentrices d'un savoir d'expérience appelé à informer le protocole lui-même. Ce temps d'échange a permis de présenter les objectifs et les orientations de MatriArchives, de recueillir leurs représentations et leurs analyses sur les enjeux mémoriels, historiques et politiques de la constitution d'un tel fonds, et de les associer à la réflexion sur le futur protocole de collecte des archives privées. En ce sens, le séminaire a constitué en lui-même une première expérimentation des principes développés dans ce guide (consentement processuel, droit au silence, co-définition de la destinée des archives), éprouvés avant d'être formalisés (voir annexe 1). Les archives Dubas, issues de la réalisation du podcast et constituées de 49 h de rushes sonores, de 210 photographies et de notes de travail, constitueront le premier fonds archivé dans le cadre du projet MatriArchives[4].

Contexte historique et mémoriel

Entre 1945 et 1990, des dizaines de milliers de jeunes filles et de jeunes femmes furent placées dans des institutions relevant de la protection de la jeunesse : foyers, maisons d'éducation surveillée, établissements religieux ou laïques, familles d'accueil encadrées. Ces placements pouvaient découler de situations familiales fragiles, de décisions judiciaires ou administratives, mais aussi d'une volonté de « moraliser » des comportements jugés déviants[5].

Dans ces institutions, la prise en charge était marquée par un cadre disciplinaire strict, souvent punitif, qui laissait peu de place à l'expression individuelle. Les archives institutionnelles - dossiers administratifs, rapports éducatifs, registres - portent la trace d'une exploration êmeêmement intrusive de la vie sociale, familiale et intime des jeunes filles, allant jusqu'à une surveillance étroite de leurs affects, de leur sexualité et de leur supposé fonctionnement psychique[6].

Cette accumulation d'écrits ne doit cependant pas être confondue avec une richesse de parole : elle s'inscrit dans un dispositif profondément normatif, où les jeunes sont décrites, évaluées et classées à l'aune de catégories morales, médicales ou disciplinaires. La voix des jeunes femmes n'y apparaît que de manière indirecte, fragmentaire, souvent reformulée ou

[4] Voir *infra*, *Répertoire méthodique détaillé* du fonds Dubas.

[5] NIGET David, QUINCY-LEFEBVRE Pascale, MARAIS Jean-Luc et SCUTARU Béatrice, *Cloîtrées : filles et religieuses dans les internats de rééducation du Bon-Pasteur d'Angers, 1940-1990*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2024.

[6] DE KOSTER Margo et NIGET David, « Scientific Expertise in Child Protection Policies and Juvenile Justice Practices in Twentieth-Century Belgium », *Scientists' Expertise As Performance: Between State and Society, 1860-1960*, London, Pickering & Chatto, 2015, p. 161-172.

disqualifiée. Par ailleurs, ces fonds ont parfois été expurgés de documents jugés trop personnels ou trop intimes - lettres, billets, journaux intimes -, renforçant encore l'asymétrie entre une archive saturée d'observations institutionnelles et l'effacement des subjectivités qu'elle prétend pourtant saisir.

Or, l'histoire des femmes placées ne saurait se réduire à ces documents produits « sur » elles. Les **archives privées**, lorsqu'elles ont survécu, révèlent d'autres dimensions : la vie quotidienne à l'intérieur des institutions, les stratégies de résistance ou d'adaptation, les relations d'amitié ou de solidarité, la correspondance avec les familles, les souvenirs intimes. Ces traces permettent de donner une **profondeur humaine et sensible** à une mémoire encore trop peu explorée, mais aussi de contribuer à établir des faits occultés par les archives administratives (notamment les violences institutionnelles).

Encadré 1. Qu'entend-on par *archives privées* ?
Les archives privées recouvrent l'ensemble des documents produits ou conservés par des individus, des familles ou des groupes en dehors des institutions publiques.
Dans le cadre de MatriArchives, il peut s'agir notamment de :
carnets intimes, journaux de bord, notes personnelles ;
correspondances (lettres reçues ou envoyées) ;
photographies, albums, cartes postales ;
objets documentés (ex. cahiers d'école, livrets de prière, souvenirs personnels) ;
récits de vie ou témoignages enregistrés ;
documents administratifs conservés par les personnes (décisions de placement, certificats, bulletins scolaires, copie du dossier individuel).
Ces documents, souvent modestes, acquièrent une valeur historique et mémorielle décisive dès lors qu'ils restituent **le point de vue des femmes elles-mêmes**.

Enjeux de la collecte d'archives privées

La collecte et la mise en valeur d'archives privées dans ce domaine revêtent d'abord **une importance mémorielle et réparatrice** majeure. Pour des femmes dont l'expérience institutionnelle a longtemps été niée, disqualifiée ou reléguée au silence, le fait de pouvoir conserver, transmettre et parfois produire leurs propres archives constitue un geste de reconnaissance. Ces documents permettent de préserver des traces fragiles, souvent dispersées ou menacées de disparition, mais aussi de restaurer une continuité biographique mise à mal par l'enfermement et la stigmatisation. La démarche de collecte ouvre ainsi un espace où les personnes concernées peuvent redevenir actrices de leur histoire, choisir ce qui mérite d'être transmis, et inscrire leur expérience dans un récit collectif qui ne soit plus uniquement façonné par les institutions[7].

Cette dimension réparatrice ne s'oppose pas à la démarche scientifique : elle en constitue au contraire l'une des conditions. La collecte d'archives privées ne se limite pas à une finalité mémorielle, mais s'inscrit pleinement dans **une production de savoirs nouveaux**. L'histoire sociale et l'histoire du genre se sont en effet toujours nourries d'archives non institutionnelles (correspondances, journaux intimes, récits de vie, photographies) qui permettent de saisir des

[7] BASTIAN Jeannette Allis et FLINN Andrew (éd.), *Community archives, community spaces. Heritage, memory and identity*, London, Facet Publishing, 2020.

expériences ordinaires, souvent absentes, déformées ou pathologisées dans les fonds administratifs.

Dans le cas des femmes placées en institution, ces archives privées sont d'autant plus précieuses qu'elles viennent compléter, déplacer et parfois contredire les sources produites par les institutions elles-mêmes. Elles offrent un accès privilégié aux subjectivités, aux émotions, aux stratégies d'adaptation et de résistance, et permettent de renouveler l'analyse des placements en institution en tenant compte des rapports de genre, de classe et d'âge. Elles rendent ainsi possible une approche fondée sur les savoirs situés, attentive aux points de vue des premières concernées, sans renoncer aux exigences de rigueur, de contextualisation et de mise à distance propres au travail scientifique.

Cette démarche relève ainsi d'une forme de **science participative**, dans laquelle les personnes concernées (anciennes placées, proches, descendant·es) ne sont pas de simples « objets » d'enquête, mais des actrices du processus de production des savoirs, par le choix des documents confiés, les conditions de leur conservation et, parfois, leur interprétation. Science et mémoire, recherche et réparation, ne s'y opposent pas : elles se conjuguent.

La collecte répond dès lors à plusieurs enjeux complémentaires :

- **Mémoire** : préserver des témoignages fragiles, souvent dispersés ou menacés de disparition, afin que les parcours de ces femmes puissent trouver leur place dans l'histoire collective.
- **Réparation symbolique** : reconnaître la légitimité d'expériences longtemps tues, disqualifiées ou marginalisées, et offrir aux personnes concernées - ou à leurs proches - la possibilité de participer activement à un travail de mémoire.
- **Visibilité** : faire émerger dans l'espace public des récits qui renouvellent la compréhension des rapports de genre, d'âge et de classe au XXe siècle, et des formes ordinaires de la violence institutionnelle.
- **Transmission** : garantir que ces archives puissent être conservées et transmises aux générations futures, dans un cadre éthique respectueux des personnes, de leurs choix et de leurs temporalités.
- **Éclairage des politiques publiques** : contribuer, à partir de l'expérience des usager·es, à une réflexion critique sur les dispositifs de protection de l'enfance, de justice des mineur·es et de réparation, passés et présents.

Encadré 2. Trois raisons de collecter ces archives
Préserver une mémoire menacée : beaucoup de documents sont fragiles, isolés ou risquent d'être perdus à jamais.
Restituer une voix : les archives privées complètent et nuancent les archives institutionnelles, en donnant place aux subjectivités.
Transmettre un bien commun : la conservation permet de faire connaître ces parcours à la société, aux chercheurs, aux familles et aux jeunes d'aujourd'hui.

La démarche de MatriArchives s'appuie ainsi sur une conviction forte : **les femmes placées en institution ne doivent pas seulement être des objets d'histoire, mais des sujets de mémoire.**

Leur voix, portée par leurs archives privées, éclaire autrement les politiques publiques de protection de la jeunesse, et rappelle les dimensions intimes et sociales de ces trajectoires.

Encadré 3. Un principe fondateur : le respect des personnes

La collecte des archives privées de femmes placées ne peut se concevoir sans une attention particulière à :

la sensibilité des récits (qui peuvent raviver des blessures - concept de revictimation) ;

le consentement éclairé des personnes concernées ou de leurs descendants ;

la co-construction des choix de conservation, d'anonymisation et de diffusion.

L'archiviste, le chercheur ou le professionnel est ainsi non seulement **collecteur**, mais aussi **médiateur**, garant d'un cadre éthique.

Chapitre 1. Enjeux scientifiques d'une collecte d'archives sur les placements d'enfants

Produire une histoire à partir des marges documentaires

L'histoire des placements d'enfants et de jeunes dans les institutions de protection de la jeunesse repose principalement sur des archives produites par les administrations, les juridictions et les établissements. Ces sources, indispensables, sont cependant marquées par une forte asymétrie : elles documentent avant tout les normes, les dispositifs et les catégories institutionnelles, mais laissent peu de place aux expériences vécues par les personnes placées[8].

Cette asymétrie est d'autant plus marquée qu'elle concerne majoritairement des **filles et des jeunes femmes issues des classes populaires**, dont l'expérience a longtemps été reléguée à la périphérie du récit historique. Comme l'a montré Saidiya Hartman, l'effacement des expériences féminines et subalternes ne résulte pas seulement d'un déficit documentaire, mais d'un régime de savoir qui produit activement l'invisibilité de certaines vies, jugées insignifiantes, déviantes ou indignes d'intérêt historique[9]. Dans cette perspective, l'absence de traces ne saurait être interprétée comme un simple manque, mais comme un effet de pouvoir.

La collecte d'archives privées permet ainsi de déplacer le regard en assumant le caractère **situé** de toute production de savoir. À la suite de Donna Haraway[10] et Sandra Harding[11], il s'agit de reconnaître qu'il n'existe pas de point de vue neutre : les archives institutionnelles sont elles-mêmes des savoirs situés, produits depuis des positions masculines, adultes, juridico-administratives et médicales. Les archives privées ne constituent donc pas un supplément subjectif, mais des contre-savoirs, produits depuis l'expérience de l'enfermement, du genre, de la classe et, souvent, de la stigmatisation sociale.

Ce déplacement permet également d'interroger les mécanismes de production de l'ignorance. L'effacement des expériences féminines placées relève d'une **épistémologie de l'ignorance** (Shannon Sullivan, Nancy Tuana)[12], c'est-à-dire d'un processus social et politique par lequel certaines formes de violence et de domination sont rendues impensables, inaudibles ou non pertinentes dans l'espace public et scientifique.

---

[8] FARGE Arlette, *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1997.

[9] HARTMAN Saidiya, *Vies rebelles. Histoires intimes de filles noires en révolte, de radicales queers et de femmes dangereuses*, Paris, Seuil, 2024.

[10] HARAWAY Donna, « Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective », *Feminist Studies*, n° 3, vol. 14, 1988, p. 575-599, [https//doi.org/10.2307/3178066].

[11] HARDING Sandra G., *The science question in feminism*, Ithaca, N.Y., Cornell University Press, 1986 ; HARDING Sandra G., *Whose science ? Whose knowledge ? Thinking from women's lives*, Ithaca, N.Y., Cornell University Press, 1991.

[12] SULLIVAN Shannon, TUANA Nancy, *Race and epistemologies of ignorance*, Albany, N.Y., State University of New York Press, 2007.

Encadré 1. Savoirs situés et production de l'ignorance
Les archives privées ne « complètent » pas les archives publiques : elles rendent visibles des savoirs volontairement minorés ou disqualifiés. Leur collecte permet d'interroger les mécanismes sociaux de l'ignorance institutionnelle.

Documenter les violences institutionnelles et la pathologisation des jeunes femmes

Les archives privées jouent un rôle central dans la documentation de violences institutionnelles rarement nommées comme telles dans les archives officielles. Elles rendent visibles non seulement des violences physiques ou sexuelles, mais aussi des formes de domination plus diffuses : humiliations, travail forcé, privations, surveillance des corps, atteintes à l'intimité et à la dignité des personnes prises en charge.

Un enjeu spécifique concerne la **pathologisation des jeunes filles placées**, très largement documentée dans les dossiers institutionnels. Nombre d'entre elles sont qualifiées de « déficientes mentales », « débiles », « caractérielles » ou « hystériques », catégories médicales et psychiatriques qui ont contribué à disqualifier durablement leur parole[13]. Cette pathologisation, souvent déconnectée de toute évaluation clinique rigoureuse, s'inscrit dans une double logique : genrée, en associant la déviance féminine à une instabilité psychique supposée ; et validiste, en réduisant des comportements de résistance ou de souffrance à des déficiences individuelles. Elle participe d'une privation de droits pour les jeunes prises en charge et témoigne d'une forme de **dépolitisation de la question sociale**, caractéristique des années d'après-guerre[14].

Ces mécanismes relèvent pleinement de ce que Miranda Fricker a conceptualisé comme une **injustice épistémique**[15]. Les jeunes femmes placées ont été privées de crédibilité en tant que témoins de leur propre expérience (injustice testimoniale) et privées des outils symboliques permettant de nommer ce qu'elles vivaient (injustice herméneutique). Les archives privées permettent de restituer ces expériences non comme des symptômes, mais comme des vécus sociaux et politiques situés.

Encadré 2. Injustice épistémique
L'absence de traces ne signifie pas absence de violences. Elle révèle un déficit structurel de reconnaissance de la parole des enfants et des jeunes placées comme source de connaissance légitime.

Silenciation institutionnelle et responsabilité de la discipline historique

La silenciation des expériences des jeunes filles placées ne relève pas uniquement des institutions qui les ont enfermées. Elle est aussi le produit d'un régime archivistique et

[13] TUANA Nancy, « The Speculum of Ignorance: The Women's Health Movement and Epistemologies of Ignorance », *Hypatia*, n° 3, vol. 21, 2006, p. 1-19.
[14] NIGET David, « Sciences du psychisme et citoyenneté dans les institutions de rééducation pour jeunes filles délinquantes en France et en Belgique au XXe siècle », in Martin PETITCLERC, Louise BIENVENUE, David NIGET, Martin ROBERT et Cory VERBAUWHEDE (dir.), *Question sociale et citoyenneté. La dimension politique des régulations sociales (XIXe-XXIe siècles)*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2021, p. 77-95.
[15] FRICKER Miranda, *Epistemic injustice: power and the ethics of knowing*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

historiographique plus large, dans lequel la discipline historique porte une part de responsabilité. Les historien·nes ont longtemps travaillé à partir des sources disponibles sans toujours interroger leurs conditions de production, leurs rationalités spécifiques ni les formes de violence épistémique qu'elles incorporent.

À la suite d'Orazio Irrera et d'Ann Laura Stoler, l'archive peut être pensée non comme un réservoir neutre de traces, mais comme un **dispositif de pouvoir**[16]. Leurs analyses des archives coloniales montrent que l'archive sélectionne ce qui est digne d'être conservé, impose des catégories d'intelligibilité et rend inaudibles certaines expériences, non par oubli, mais par construction structurelle. Cette lecture est pleinement transposable aux archives des institutions de placement, qui produisent un savoir objectivant sur les jeunes filles, en les pathologisant et en disqualifiant leur parole au nom de la science, de la morale ou de l'expertise, lorsqu'elles ne détruisent pas les documents donnant accès à leur subjectivité (lettres, billets, journaux intimes).

Dans cette perspective, l'absence ou la fragmentation des voix des jeunes femmes ne peut être comprise comme un simple déficit documentaire. Elle résulte d'un dispositif archivistique qui, tout en accumulant des traces, organise l'effacement des subjectivités dominées. L'archive institutionnelle ne se contente pas de taire certaines expériences : elle les transforme en symptômes, en déviances ou en indices de dangerosité.

La discipline historique a longtemps intégré ces archives comme allant de soi, privilégiant une lecture positiviste des dossiers, des rapports et des expertises, au détriment d'une réflexion sur leurs silences et leurs effets de pouvoir[17]. De fait, jusqu'à récemment, peu de démarches d'histoire orale ont été menées autour de la question des jeunesses « irrégulières »[18]. Cette prudence, voire cette méfiance, à l'égard des démarches mémorielles et testimoniales a contribué à reconduire la confiscation de la parole des anciennes placées.

Reconnaître cette responsabilité disciplinaire implique un déplacement méthodologique : **interroger l'archive comme dispositif historiquement situé et producteur de violence épistémique**. C'est dans cette perspective que la collecte de « **contre-archives** »[19] s'impose, non comme un simple complément, mais comme une manière de fissurer le régime de vérité imposé par l'archive institutionnelle.

---

[16] IRRERA Orazio, « De l'archéologie du savoir aux archives coloniales. L'archive comme dispositif colonial de violence épistémique », *Práticas da História. Journal on Theory, Historiography and Uses of the Past*, nº 3, 2016, p. 51-70, [https//doi.org/10.48487/pdh.2016.n3.23072]. STOLER Ann Laura, *Along the Archival Grain: Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 2009.

[17] GARDET Mathias et NIGET David, « L'étrange étrangeté des dossiers de l'enfance irrégulière. Introduction », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière ». Le Temps de l'histoire*, nº 21, 2019, p. 13-20, [https//doi.org/10.4000/rhei.4649].

[18] BLANCHARD Véronique, NIGET David et MICELI Arnaud, *Mauvaises filles, Incorrigibles et rebelles,* Websérie documentaire, université d'Angers, ministère de la Justice, 2018-2023 [https://mauvaises-filles.fr page consultée le 31 décembre 2025].

[19] NIGET David, « Les enjeux mémoriels, archivistiques et historiques des politiques de réparation des mesures de placement judiciaire d'enfants en France », in Véronique FILLIEUX, Aurore FRANÇOIS, Maris VAN EECKENRODE, Géraldine MATHIEU, *Un dossier pour se (re)construire ? Archives et enjeux d'identités*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2022, p. 59-72.

Savoirs situés, silences et temporalités de la mémoire

Si les archives privées jettent un jour nouveau sur l'histoire des institutions de prise en charge de la jeunesse, elles conservent une part d'opacité. En effet, les archives personnelles sont traversées par des silences, des contradictions, des hésitations. Ces éléments ne doivent pas être interprétés comme des faiblesses documentaires, mais comme des données à part entière. Les silences disent souvent autant que les mots : ils témoignent des contraintes exercées sur la parole, de la honte intériorisée, des stratégies de protection de soi, mais aussi des effets durables de la disqualification épistémique subie.

Dans une perspective inspirée des savoirs situés, il convient de prendre au sérieux ces formes d'expression fragmentaires et ces récits divergents. Comme l'a montré Saidiya Hartman, il ne s'agit pas de combler les silences par une reconstruction arbitraire - qu'il s'agisse de recouper les indices en quête de « vérité » ou encore de recourir à la fiction pour combler les manques, mais de travailler à partir de ces silences, en respectant leur opacité et leur charge politique[20].

Les archives personnelles collectées et les récits produits aujourd'hui s'inscrivent par ailleurs dans des temporalités longues, traversées par l'évolution des cadres sociaux de reconnaissance : émergence de mobilisations féministes, commissions d'enquête, productions artistiques, constitution de collectifs de survivantes. L'enjeu scientifique est de contextualiser ces récits sans les disqualifier, en tenant ensemble mémoire, histoire et conditions sociales d'énonciation de la parole.

Archives privées, histoire publique et responsabilité sociale du savoir

Enfin, la collecte d'archives privées sur les placements d'enfants s'inscrit pleinement dans le champ de **l'histoire publique**, laquelle s'est donnée pour projet de mettre fin aux silences de l'histoire dans une démarche de science participative[21]. Il ne s'agit pas seulement de produire de nouvelles sources pour la recherche académique, mais de créer des espaces de circulation du savoir entre chercheur·es, archivistes, artistes, survivantes et société civile.

Dans cette perspective, les personnes concernées ne sont pas de simples témoins : elles sont des actrices de la production historique, détentrices d'une expertise fondée sur l'expérience vécue. Elles basculent, non sans risques de délégitimation, du statut de témoin à celui de détenteur·ice d'un savoir[22]. La collecte devient alors un processus partagé lors duquel ces rôles se réassignent, visant à réduire les asymétries épistémiques héritées des savoirs produits au sein des institutions de placement comme des traditions historiographiques.

L'histoire publique ainsi entendue ne cherche pas à substituer une mémoire officielle à une autre, mais à ouvrir un espace pluraliste de récits et d'interprétations, où la complexité, les contradictions et les silences sont reconnus comme constitutifs de l'expérience historique. La constitution d'archives privées participe de cette démarche en transformant des expériences

---

[20] HARTMAN Saidiya, « Venus in Two Acts », *Small Axe*, n° 2, vol. 12, 2008, p. 1-14.

[21] TROUILLOT Michel-Rolph, *Silencing the Past. Power and the production of History*, Boston, Mass., Beacon Press, 1995.

[22] MOYSAN Magalie, « Archives d'en bas et patrimonialisation : stratégies d'archivage dans les associations de lutte contre le sida », *Archives d'en bas. De la constitution à l'institutionnalisation*, Québec, CIEQ, coll. « Cheminements », 2025, p. 5-14.

longtemps disqualifiées en ressources communes pour penser le passé, mais aussi les politiques contemporaines de protection de l'enfance.

Encadré 3. Archives privées et histoire publique

La collecte d'archives privées relève d'une démarche d'histoire publique fondée sur la science participative.

Elle reconnaît les personnes concernées comme actrices de la production des savoirs, détentrices d'une expertise issue de l'expérience vécue.

En organisant un partage des rôles entre chercheur·es, archivistes et survivantes, elle vise à réduire les asymétries épistémiques héritées des institutions et des traditions historiographiques.

Ces archives ne produisent pas une mémoire officielle, mais ouvrent un espace pluraliste de récits, où silences et contradictions sont pleinement reconnus comme constitutifs de l'histoire.

Chapitre 2. Comprendre les spécificités des archives des femmes placées

Typologie des archives privées susceptibles d'être collectées

Les archives privées des femmes placées en institution sont variées, souvent fragmentaires, et se distinguent fondamentalement des dossiers institutionnels produits par les services sociaux, la justice ou les établissements. Elles portent la trace intime et subjective des parcours de vie, en marge - et parfois en contradiction - des récits administratifs et experts.

Ces archives peuvent être **conservées depuis l'époque du placement**, mais aussi **produites a posteriori**, dans un cadre réflexif ou participatif. Elles incluent notamment :

- des écrits personnels anciens (carnets intimes, journaux, lettres échangées avec la famille, correspondance amicale ou amoureuse) ;
- des documents scolaires ou administratifs conservés (bulletins, certificats, décisions de placement, autorisations de sortie) ;
- des photographies ou albums retraçant des moments de vie avant, pendant ou après le placement ;
- des objets dotés d'une valeur symbolique (cahiers, vêtements marqués, souvenirs religieux, etc.) ;
- des récits postérieurs, rédigés ou enregistrés, dans lesquels les femmes reviennent sur leur expérience institutionnelle.

À ces matériaux s'ajoutent des **archives produites aujourd'hui par les personnes concernées**, dans le cadre de dispositifs collectifs ou participatifs, tels que des ateliers d'écriture, de récit de vie ou de création artistique. Ces productions contemporaines ne relèvent pas d'une simple remémoration : elles constituent des traces à part entière, élaborées dans un espace sécurisé et souvent collectif, où les femmes peuvent choisir les mots, les silences et les formes par lesquelles elles racontent leur histoire.

La diversité - et parfois la modestie matérielle - de ces documents n'enlève rien à leur portée. Qu'elles soient conservées, retrouvées ou produites, ces archives constituent des sources uniques pour restituer une histoire vécue, en tenant compte à la fois des temporalités de la mémoire, des conditions de production du témoignage et de l'agentivité des femmes dans la fabrique de leurs propres traces.

Encadré 1. Exemples de documents rares mais précieux
Une carte postale envoyée par une camarade de foyer après une séparation.
Un cahier d'écolière conservé, annoté par une éducatrice.
Une photo de groupe prise lors d'une sortie dominicale.
Une lettre de protestation jamais envoyée, retrouvée pliée dans un journal intime.
Ces pièces, souvent isolées, portent une valeur mémorielle d'autant plus forte qu'elles échappent aux archives officielles.

Valeur historique et mémorielle (perspective genrée et sociale)

Ces archives privées permettent d'éclairer l'histoire **depuis le point de vue des femmes concernées**.

Elles sont précieuses à double titre :

- **Historiquement**, elles complètent les dossiers institutionnels en révélant la vie quotidienne, les émotions, les amitiés, les humiliations, les solidarités invisibles. Elles restituent des subjectivités effacées par les discours administratifs et permettent de recontextualiser des trajectoires souvent interprétées comme des déviances individuelles.
- **Mémoriellement**, elles donnent aux femmes (et à leurs descendantes et descendants) la possibilité de transmettre une expérience qui leur a longtemps été confisquée ou réduite à un statut de « mineure à protéger ». En ce sens, la constitution de ces archives contribue à redonner une dimension sociale et collective à une expérience vécue et traitée, le plus souvent, comme une stigmatisation individuelle, au travers de dispositifs judiciaires, médicaux ou religieux fortement individualisants.

Dans une perspective genrée, ces documents révèlent également les représentations sociales de la féminité et de la moralité dans l'après-guerre et les décennies suivantes[23]. Ils témoignent d'un contrôle exercé sur les corps, les comportements et les aspirations des jeunes filles, souvent en décalage avec leur vécu intime, et rendent visibles les logiques sociales et institutionnelles qui ont produit ces assignations.

Encadré 2. Une mémoire des silences
De nombreuses femmes placées n'ont laissé que peu ou pas de traces écrites. Ce silence ne doit pas être interprété comme une absence d'histoire, mais comme un effet des conditions de vie en institution : confiscation des correspondances, censure des échanges, manque d'intimité, interdiction de conserver des papiers.
La collecte doit donc tenir compte de cette **mémoire lacunaire**, en valorisant aussi les récits oraux, les souvenirs familiaux ou les objets de transmission indirecte.

Reconnaître les fragilités, les silences et les émotions dans les documents

La fragilité des archives privées se joue à plusieurs niveaux :

- **Matériel** : papiers fragiles, photographies jaunies, carnets abîmés, objets vulnérables.
- **Narratif** : des documents incomplets, fragmentés, parfois sans contexte explicatif.
- **Émotionnel** : des écrits marqués par la souffrance, la colère, ou au contraire par le silence volontaire.

[23] BLANCHARD Véronique, *Vagabondes, voleuses, vicieuses : adolescentes sous contrôle, de la Libération à la libération sexuelle*, Paris, Éd. François Bourin, 2019.

Loin de constituer un obstacle à l'analyse, ces fragilités invitent à une méthodologie attentive, intégrant une socio-histoire des émotions[24]. Les émotions présentes dans ces archives ne doivent être ni disqualifiées comme relevant d'une pure subjectivité, ni lues de manière anachronique[25]. Elles s'inscrivent dans des régimes émotionnels historiquement situés, façonnés par les normes de genre, de classe et d'âge, par les dispositifs institutionnels de contrôle, mais aussi par les formes contemporaines de résistance et d'adaptation[26].

Dans cette perspective, une phrase raturée, une lettre interrompue, un journal lacunaire ou un silence persistant ne relèvent pas seulement de l'intime : ils peuvent être analysés comme des effets de la contrainte institutionnelle, de la violence symbolique, ou de stratégies de protection de soi. Les émotions exprimées ou tues témoignent ainsi d'une économie des affects propre à ces institutions, où la maîtrise de soi, la honte ou la culpabilité étaient souvent imposées comme normes disciplinaires, en particulier aux jeunes filles.

Reconnaître la place des émotions, c'est aussi leur conférer une **dimension politique**. Dans une perspective d'histoire du genre, il ne s'agit pas d'opposer émotions et rationalité, mais de montrer comment les émotions ont été historiquement disqualifiées parce qu'associées au féminin, à l'enfance ou à la supposée « immaturité » morale[27]. Leur prise en compte permet au contraire de mieux comprendre les rapports de pouvoir à l'œuvre dans les institutions de placement, ainsi que les formes de résistance, parfois discrètes, qui s'y sont déployées.

Le travail du chercheur ou de l'archiviste consiste alors à accueillir ces documents dans toute leur densité, sans les forcer à entrer dans un récit lisse ou cohérent. Le silence peut être aussi signifiant que la parole ; l'émotion, aussi heuristique qu'un fait objectivé.

Encadré 3. Bonnes pratiques face à des documents fragmentaires

Ne jamais forcer une interprétation définitive : une absence ou un silence peut relever d'un choix, d'une stratégie de protection ou d'une contrainte intériorisée.

Documenter le contexte de production et de conservation (qui conserve ? dans quelles conditions ? depuis quand ?).

Prendre au sérieux les émotions contenues dans les documents, en les replaçant dans leur contexte historique et social.

Respecter la charge affective des objets : ce qui peut paraître mineur pour un·e chercheur·e peut avoir une portée mémorielle et politique majeure pour les personnes concernées ou leurs proches.

[24] DELUERMOZ Quentin, FUREIX Emmanuel, MAZUREL Hervé et OUALDI M'hamed, « Écrire l'histoire des émotions : de l'objet à la catégorie d'analyse », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n° 2, vol. 47, 2014, p. 155-189, [https//doi.org/10.4000/rh19.4573].

[25] BARCLAY Katie, CROZIER-DE ROSA Sharon et STEARNS Peter N., *Sources for the History of Emotions*, Milton Park, Abingdon, Oxon ; New York, NY, Routledge, 2020.

[26] OLSEN Stephanie, *Childhood, Youth and Emotions in Modern History: National, Colonial and Global Perspectives*, Basingstoke - New York, Palgrave Macmillan, 2015.

[27] BOQUET Damien et LETT Didier, « Les émotions à l'épreuve du genre », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 1, vol. 47, 2018, p. 7-22, [https//doi.org/10.4000/clio.13961].

Chapitre 3. Postures et langages de la sensibilisation

Poser un cadre pour la rencontre : principes et modalités de la collecte

La collecte d'archives privées dans le cadre du projet MatriArchives ne peut se concevoir sans un protocole explicite de rencontre avec les personnes concernées. Il ne s'agit pas d'un simple dispositif technique de récupération de documents, mais d'un processus relationnel, progressif et réversible, fondé sur le consentement éclairé, l'écoute et la reconnaissance des personnes comme coproductrices du savoir et de la mémoire.

Ce protocole repose sur plusieurs principes structurants. D'abord, **toute démarche de collecte commence par une rencontre** - en présentiel lorsque cela est possible - dont l'objectif premier n'est pas l'obtention d'archives, mais la présentation du projet, de ses intentions et de ses limites. Cette première rencontre vise à instaurer un cadre de confiance, à permettre aux personnes de formuler leurs attentes, leurs réticences ou leurs conditions, et à rappeler explicitement leur liberté de ne pas donner suite.

Ensuite, **la collecte s'inscrit dans le temps**. Elle suppose la possibilité de rencontres répétées, l'acceptation des hésitations, des silences ou des refus, et la reconnaissance que certaines archives ou certains récits ne peuvent être partagés immédiatement, voire jamais. Le protocole prévoit ainsi des temporalités souples, adaptées aux situations individuelles, et exclut toute logique d'urgence ou de rendement.

Enfin, la rencontre est pensée comme **un espace de dialogue et de co-définition**. Les personnes concernées sont associées à la réflexion sur ce qui peut être transmis, sous quelle forme, avec quel degré d'anonymisation et selon quelles modalités d'accès. Le protocole de collecte intègre systématiquement ces choix dans des conventions claires (don, dépôt, restrictions), afin de formaliser les engagements réciproques et de limiter toute forme de dépossession symbolique ou matérielle.

Ainsi, la collecte d'archives est indissociable d'un travail éthique sur la relation, au sens où l'entend Carol Gilligan dans *In A Different Voice*, c'est-à-dire une attention portée à la prise en compte des voix longtemps disqualifiées - en particulier celles des jeunes filles -[28], et la rencontre constitue, en elle-même, un moment central du projet, fondé sur **une éthique du *care*** attentive aux situations, aux vulnérabilités et aux relations de pouvoir.

Construire un discours respectueux et inclusif

Entrer en contact avec des femmes ayant connu le placement - ou avec leurs descendant·es - suppose de travailler avec des histoires souvent douloureuses et parfois encore taboues. Le chercheur, l'archiviste ou l'acteur associatif doit veiller à employer un langage qui **reconnaît la valeur de ces vies sans réduire les personnes à leur statut d'anciennes placées**.

Le discours doit :

[28] GILLIGAN Carol, *In A Different Voice: Psychological Theory and Women's Development*, Cambridge, Mass. - London, Harvard University Press, 1982.

- être clair sur les objectifs de la démarche (mémoire, transmission, recherche) ;
- insister sur la liberté des personnes à participer ou non ;
- valoriser la singularité de chaque parcours sans généralisation hâtive ;
- réintégrer les témoins dans une histoire collective qui contribue à leur déstigmatisation.

Il s'agit moins de « collecter des documents » que de **proposer une démarche commune de préservation et de transmission**.

Encadré 1. Trois principes pour un discours éthique
Clarté : expliquer simplement le projet, sans jargon technique.
Respect : reconnaître les blessures potentielles, rappeler la liberté de choix.
Inclusion : présenter les femmes concernées comme des actrices de leur propre mémoire, pas comme de simples sources.

Comment présenter la démarche sans intrusion ni dépossession

Le risque, dans une démarche de collecte, est de donner l'impression que l'on vient « prendre » quelque chose. La sensibilisation doit au contraire souligner la **co-construction** : les archives ne sont pas confisquées mais **valorisées** avec l'accord de leurs détenteur·ices.

Quelques points essentiels à mettre en avant lors du premier contact :

- Les documents restent la propriété de la personne tant qu'aucun accord formel n'est signé.
- Le don ou le dépôt sont des **actes volontaires (le dépôt est réversible**).
- L'institution d'accueil s'engage à préserver, sécuriser et, si souhaité, anonymiser les archives.
- La personne peut participer à définir les conditions d'accès, de diffusion et de valorisation.

Encadré 2. Formule possible pour présenter le projet
« Nous souhaitons préserver la mémoire de celles qui ont connu un placement en institution, pour que leurs expériences ne disparaissent pas. Vos documents et vos récits ont une valeur unique. Vous restez libre de décider ce que vous souhaitez partager, et vous pourrez choisir comment et par qui ces archives pourront être consultées. »

Vocabulaire à privilégier / à éviter

Le choix des mots n'est jamais neutre dans un contexte marqué par des expériences de contrainte, de stigmatisation et de disqualification institutionnelle. Les termes employés pour présenter le projet, décrire les documents ou qualifier les personnes peuvent soit **ouvrir un espace de confiance**, soit, au contraire, réactiver des souvenirs douloureux ou des rapports de domination déjà vécus. Une attention particulière portée au vocabulaire est donc indispensable pour **éviter de reproduire, même involontairement, les logiques administratives, médicales ou judiciaires** qui ont longtemps réduit ces femmes à des catégories et à des « cas ».

- **À privilégier** : « mémoire », « expérience de vie », « parcours », « transmission », « traces personnelles », « voix », « témoignage », « archives privées ».
- **À éviter** : « dossiers », « cas », « mineures déviantes », « délinquantes », « objets d'étude », « récupérations ».

L'utilisation d'un vocabulaire sensible contribue à reconnaître la dignité des personnes et à ouvrir un espace d'échange bienveillant.

Encadré 3. Les mots comptent
A éviter : « Nous collectons des dossiers pour nos recherches »
Préférer : « Nous cherchons à préserver des témoignages de vie, pour les transmettre dans le respect des personnes »

Travailler sur l'écoute et la confiance

La sensibilisation ne se limite pas au discours. La posture adoptée lors de la collecte compte autant que les mots utilisés. Elle repose sur :

- **l'écoute active** : laisser la personne s'exprimer sans l'interrompre, reformuler avec bienveillance, accueillir les silences ;
- **la patience** : certaines personnes ont besoin de temps avant de se sentir prêtes à partager ;
- **la reconnaissance** : valoriser l'importance de ce qui est confié, même si cela paraît modeste ;
- **la compréhension de la possible vulnérabilité sociale des personnes concernées, liée à leur histoire, à leurs trajectoires sociales, à leur âge ou à une situation de handicap ;**
- **la confidentialité** : rappeler que les échanges ne seront pas utilisés sans accord explicite.

L'instauration d'une confiance réciproque est une condition *sine qua non* pour que la démarche aboutisse.

Encadré 4. Bonnes pratiques de posture
Adopter un ton calme, non directif.
Préférer des questions ouvertes (« Comment avez-vous conservé ces documents ? » plutôt que « Avez-vous gardé vos lettres ? »).
Éviter toute pression ou insistance : un refus aujourd'hui peut devenir une ouverture demain.
Reconnaître le droit au silence et au secret.

Chapitre 4. Éthique et co-construction des archives

La place des femmes et de leurs descendants comme acteurs de la transmission

La collecte d'archives privées autour de l'expérience des femmes placées ne peut se concevoir sans reconnaître pleinement le rôle actif des personnes concernées. Les femmes elles-mêmes, lorsqu'elles souhaitent partager leurs documents, et leurs descendant·es, lorsqu'ils héritent de traces familiales, doivent être considérés comme **partenaires** et non comme de simples « sources ».

Cela implique :

- d'associer les personnes aux décisions concernant la conservation et la diffusion de leurs archives ;
- de reconnaître que leurs choix (y compris celui de ne rien transmettre) ont une valeur éthique ;
- de valoriser leur rôle en tant que **passeuses de mémoire**, en inscrivant leur geste dans une chaîne de transmission intergénérationnelle.

Encadré 1. L'archiviste comme médiateur
Le chercheur, l'archiviste ou le professionnel ne se situe pas en « propriétaire » des documents, mais en **médiateur** entre la mémoire privée et l'espace public. Son rôle est de :
garantir un cadre de préservation sécurisé ;
accompagner les personnes dans leurs choix ;
veiller à ce que l'usage des archives respecte la dignité et la volonté des donateurs.

Risques de réappropriation institutionnelle et moyens de les éviter

L'histoire des femmes placées a longtemps été écrite **par les institutions, sur elles et parfois contre elles**. La collecte d'archives privées vise justement à contrebalancer cette asymétrie. Mais un risque subsiste : celui de reproduire une forme de réappropriation institutionnelle, en captant leurs récits à des fins de recherche ou de valorisation publique sans retour vers les personnes concernées.

Pour éviter ce risque :

- privilégier des démarches de **co-construction** : informer, consulter, associer les donateurs aux projets de valorisation (expositions, publications, recherches) ;
- instaurer des clauses de protection claires dans les contrats (possibilité de retrait, anonymisation sur demande) ;
- favoriser des actions de **restitution** : organiser des temps de présentation aux familles, produire des supports accessibles (livrets, podcasts, expositions itinérantes).

Encadré 2. Question éthique clé

Comment s'assurer que ce qui est donné ne soit pas repris par l'institution sans retour symbolique ou concret pour la personne ou ses descendants ?
Cette question met en lumière une tension centrale de l'archivage institutionnel des expériences dominées. En accueillant et en valorisant ces archives, l'institution exerce un pouvoir durable sur les récits, qui fait écho à une histoire longue de confiscation de la parole des femmes placées par les dispositifs judiciaires, médicaux ou religieux. Sans vigilance constante, **la collecte d'archives privées peut ainsi reproduire des formes de dépossession**. La perspective d'une « mémoire partagée » doit dès lors être interrogée, tant les mémoires en présence peuvent être divergentes, conflictuelles ou irréductibles. L'archive peut devenir un lieu de réappropriation, mais aussi un espace de friction, où s'expriment des récits dissonants, des actes de résistance ordinaire et des formes d'émancipation qui ne se laissent pas aisément subsumer dans un récit collectif stabilisé.

Valoriser sans exploiter : usages scientifiques, mémoire publique & création artistique, restitution aux familles

La valorisation des archives est nécessaire pour leur donner une visibilité, mais elle doit se faire **dans un esprit de respect et de construction collective**. Elle s'inscrit ici dans la continuité de démarches déjà engagées autour des expériences de jeunes filles placées : exposition « Mauvaises filles » (2014-2015), conférences théâtralisées lors de la parution du beau livre *Mauvaises filles. Incorrigibles et rebelles* (2016)[29], websérie documentaire « Mauvaises filles, incorrigibles et rebelles » (Université d'Angers, ministère de la Justice, 2018-2023)[30], ou encore co-créations théâtrales avec les compagnies À la tombée des nues[31] et Nova en 2025[32]. La réalisation et la diffusion de **la série documentaire « Mauvaises filles. Des récits de soi »** en 2024-25, avec un événement public organisé à la SCAM le 1er avril 2025 a également constitué un bon laboratoire de ces pratiques de création-restitution en direction des personnes concernées[33].

Dans ce cadre, il importe :

- Pour la recherche scientifique : de garantir la rigueur et éviter toute spectacularisation des souffrances ;
- Pour la mémoire publique : de mettre en lumière les parcours individuels, en s'appuyant sur ces formes de restitution déjà expérimentées (expositions, conférences théâtralisées, créations audiovisuelles et scéniques), tout en préservant l'anonymat si souhaité ;
- Pour les familles : de penser des modes de restitution adaptés (copie numérique, ateliers de mémoire, temps symboliques).

[29] BLANCHARD Véronique et NIGET David, *Mauvaises filles : Incorrigibles et rebelles*, Paris, Textuel, 2016.
[30] https://mauvaises-filles.fr/
[31] https://con4018.wixsite.com/alatombee-des-nues/mauvaises-filles-theatre-documentai
[32] https://www.labelsaison.com/portfolios/les-jeunes-filles-du-bon-pasteur-cie-nova/
[33] https://institutrobertbadinter.fr/fr/actualites/mauvaises-filles-des-recits-de-soi-entretien-avec-emerance-dubas-realisatrice-dun-podcast-sur-lapproche-memorielle-des-internats-de-reeducation-pour-mineures/

Valoriser ne doit jamais signifier exploiter. Il s'agit de réhabiliter des parcours de vie et des expériences collectives en donnant une place légitime à ces récits, sans les réduire à de simples objets d'étude ni à de simples supports de médiation culturelle.

Encadré 3. Trois formes possibles de restitution
Restitution intime : remettre aux familles des copies numériques ou papier, accompagnées d'un livret explicatif ou d'un temps d'échange dédié.
Restitution collective : créer des expositions locales, ateliers de témoignages, rencontres intergénérationnelles.
Restitution publique : publications, colloques, productions artistiques, toujours dans le respect des accords passés et en veillant à ne pas déposséder les premières concernées de leur récit.

Co-définir la destinée des archives (accessibilité, diffusion, temporalité)

Un des enjeux centraux de la co-construction est de permettre aux donateurs de choisir **comment et quand** leurs archives pourront être consultées. Certaines personnes souhaitent une ouverture immédiate, d'autres préfèrent fixer un délai (par exemple 20 ou 30 ans), pour protéger leur intimité ou celle de leurs proches.

Il convient donc de :

- discuter en amont des conditions d'accès (consultation restreinte, anonymisation, embargo temporaire) ;
- inscrire ces conditions dans les contrats de don ou de dépôt ;
- rappeler la possibilité d'un **droit de retrait** dans certains cas.

Ces choix ne sont pas accessoires : ils participent de la reconnaissance de la dignité et de l'autonomie des personnes.

Encadré 4. Exemple de formulation respectueuse
« Vous êtes libre de décider comment vos archives seront conservées et transmises. Vous pouvez choisir de les rendre accessibles immédiatement, ou au contraire de fixer un délai avant leur consultation. Ces décisions seront respectées et inscrites dans un accord formel. »

Chapitre 5. Les étapes et les modalités de la collecte

Préparation du terrain (cartographie des acteurs, identification des personnes et familles)

Avant d'entamer toute collecte, il est essentiel d'identifier le contexte et les personnes susceptibles d'être concernées. Cette phase préparatoire permet de poser les bases d'une démarche respectueuse et efficace.

- **Cartographier les acteurs** : associations d'anciennes placées, collectifs de descendants, institutions de protection de l'enfance, services d'archives, centres sociaux, chercheurs déjà impliqués.
- **Repérer les relais de confiance** : travailleurs sociaux, militants, associations féministes ou locales qui connaissent bien le terrain et peuvent faciliter le premier contact.
- **Identifier les personnes et familles concernées** : par appel à témoignage, bouche à oreille, partenariats associatifs, publications locales.

Encadré 1. Bonnes pratiques de préparation
Établir une liste de partenaires-relais et les rencontrer avant d'approcher directement les familles.
Préparer un kit de présentation clair du projet (brochure, site web, fiche d'information).
Anticiper la logistique : conditions de conservation, moyens de numérisation, modèles de contrats.

Premier contact : modalités et précautions

Le premier contact est déterminant pour instaurer la confiance. Il doit être soigné et adapté au profil de la personne rencontrée.

- **Formes possibles** : courrier personnalisé, appel téléphonique, rencontre via une association intermédiaire, rencontre à l'occasion d'un événement public - conférence, exposition, projection documentaire.
- **Précautions** : éviter tout ton administratif ou intrusif, privilégier des mots simples et chaleureux, accueillir la demande éventuelle des personnes et recueillir leurs besoins.
- **Clarté** : expliquer le projet, rappeler la liberté de participation, préciser les garanties de confidentialité, ouvrir sur une temporalité plus longue - présenter les étapes possibles du protocole de recueil des documents.

Encadré 2. Exemple de première formulation
« Nous travaillons à préserver la mémoire des femmes placées en institution, pour que leurs histoires ne disparaissent pas. Vos documents et vos souvenirs peuvent enrichir cette mémoire collective. Vous êtes libre de décider si vous souhaitez les partager et sous quelles conditions. »

Entretiens exploratoires : méthode et attitude à adopter

L'entretien exploratoire n'est pas un interrogatoire mais un **temps d'écoute**. Il permet à la personne d'exprimer son rapport à ses archives et à son histoire.

- **Préparer un guide d'entretien**[34] souple, avec des questions ouvertes.
- **Adopter une méthodologie réflexive et transparente** (présenter les acteurs de la recherche et de la conservation et leur projet).
- **Laisser des temps de silence**, qui peuvent être révélateurs.
- **Noter les souhaits et besoins exprimés** (conserver, transmettre, anonymiser, détruire).
- **Rester attentif aux émotions** : l'entretien peut raviver des blessures anciennes.

Encadré 3. Questions ouvertes possibles
« Pouvez-vous me raconter comment vous avez conservé ces documents ? »
« Y a-t-il des objets ou souvenirs que vous aimeriez transmettre ? »
« Comment souhaitez-vous que ces archives soient utilisées ou partagées ? »

Accompagnement à la sélection et au tri des archives

La personne peut hésiter entre ce qu'elle veut garder et ce qu'elle accepte de transmettre. Le rôle du chercheur ou de l'archiviste est d'accompagner sans décider à sa place.

- Expliquer la valeur de documents qui paraissent banals (un cahier, une photo floue).
- Rappeler que la personne peut transmettre des copies si elle veut conserver les originaux.
- Aider à organiser un premier classement, en respectant toujours l'ordre choisi par la personne.

Encadré 4. Attention aux « petits papiers »
Ce sont souvent les éléments jugés « sans importance » (un mot griffonné, une facture, un billet de train) qui se révèlent les plus riches pour la recherche historique.

Collecte de témoignages oraux

Dans de nombreux cas, les archives écrites sont rares ou absentes. Le témoignage oral devient alors une source essentielle.

- **Préparer l'entretien** : expliquer à l'avance le cadre et le droit à l'anonymat.
- **Créer un climat bienveillant** : choisir un lieu confortable, éviter tout enregistrement caché.
- **Encadrer juridiquement** : recueillir un consentement écrit pour l'utilisation du témoignage.
- **Restituer** : proposer à la personne une copie de l'enregistrement et/ou de la transcription.

[34] Un modèle de guide d'entretien est proposé dans le chapitre 8 consacré aux outils.

Encadré 5. Le témoignage oral comme archive privée
Un entretien enregistré n'est pas seulement une source pour le chercheur : c'est une archive privée à part entière, qui doit être conservée, protégée et restituée comme tout autre document confié.

Aide à l'accès au dossier personnel : accompagner sans se substituer

Pour certaines femmes (ou pour leurs descendant·es), l'accès au dossier personnel conservé par les institutions constitue un enjeu central, à la fois mémoriel, juridique et existentiel. Le projet peut proposer une aide à ces démarches, dans **une logique de don–contre-don** éthiquement située : en retour de la confiance accordée, il s'agit d'offrir des ressources concrètes.

Cet accompagnement peut prendre plusieurs formes :

- une aide archivistique et juridique pour **identifier les institutions détentrices des dossiers et entreprendre les démarches d'accès**, en lien avec les recommandations du **CNAOP** (Conseil national pour l'accès aux origines personnelles) et les cadres légaux existants ;
- un accompagnement dans la **lecture du dossier**, souvent difficile, fragmenté ou violent, afin d'aider à contextualiser les écrits administratifs, médicaux ou judiciaires ;
- un **travail critique sur ces documents**, permettant, si la personne le souhaite, de transformer cette matière institutionnelle en « contre-archives » : annotations, récits croisés, réécritures, mises à distance.

Il ne s'agit ni d'imposer l'ouverture d'un dossier, ni d'en faire une étape obligatoire de la collecte, mais de reconnaître que l'accès aux archives institutionnelles peut constituer, pour certaines, un levier de compréhension, de réappropriation ou de résistance.

Ateliers d'écriture et de création : produire des traces, éprouver du collectif

Au-delà de la collecte individuelle, le projet MatriArchives peut, dans certains contextes, s'appuyer sur des ateliers d'écriture et de création. Ces dispositifs relèvent encore d'une démarche expérimentale, le plus souvent menés en lien étroit avec des artistes et des acteur·ices culturels. Ils ne constituent en aucun cas un préalable obligatoire à la collecte d'archives, mais une modalité complémentaire, mobilisée lorsque les conditions éthiques, relationnelles et institutionnelles le permettent.

Encadré 6. « *Incorrigibles* » : croiser archives, création et paroles des survivantes

Le projet *Incorrigibles*, développé aux États-Unis sous la direction d'Alison Cornyn, constitue un exemple particulièrement éclairant[35]. Ce projet transmédia s'intéresse aux trajectoires de jeunes filles qualifiées d' « incorrigibles » dans le système de justice juvénile nord-américain au XXe siècle, à partir notamment des archives de la *New York State Training School for Girls* (1904-1975). En articulant archives institutionnelles, récits de femmes encore en vie, événements publics et ateliers participatifs, *Incorrigibles* propose une lecture critique de la catégorie d' « incorrigibilité », révélant son caractère profondément social et genré. En

[35] *Incorrigibles*, [En ligne], <https://incorrigibles.org/>, (Consulté le 7 janvier 2026).

croisant travail historique, création artistique et paroles contemporaines, le projet met en lumière les continuités des violences institutionnelles et des dispositifs de contrôle des corps féminins, tout en inscrivant ces expériences dans une réflexion collective sur la mémoire, la survie et la transmission.

Ces expériences rejoignent pleinement les orientations de MatriArchives. Les ateliers d'écriture et de création peuvent se dérouler avec ou sans dossier personnel, avec ou sans archives privées préexistantes. Ils privilégient **une démarche collective, non thérapeutique mais expressive, mémorielle et politique**. Ils permettent aux personnes concernées de produire aujourd'hui des traces - textes, récits, formes plastiques ou sonores - qui constituent des archives à part entière. Ces archives contemporaines documentent non seulement les expériences passées, mais aussi les manières actuelles de les dire, de les interpréter et de les transmettre.

Dans cette perspective, les ateliers ne visent ni la réparation individuelle ni la restitution d'une vérité définitive, mais l'ouverture d'un espace où des récits situés peuvent émerger, circuler et être conservés comme ressources communes pour penser l'histoire de l'enfermement des filles et, plus largement, les politiques contemporaines de justice et de protection de la jeunesse.

Leur fonction est double :

- produire des traces (textes, récits, créations sonores ou visuelles) susceptibles, si les participantes le souhaitent, de rejoindre la collection MatriArchives ;
- créer un espace de rencontre, de reconnaissance mutuelle et de solidarité, où les expériences peuvent être mises en résonance, sans obligation de convergence ni de mise en récit unifiée.

Ces ateliers permettent ainsi d'explorer d'autres langages que ceux de l'archive classique ou du témoignage formel. Ils s'inscrivent dans une épistémologie et des pratiques féministes qui accordent une place centrale aux savoirs situés, aux récits de soi et aux formes d'expression non académiques, dans la lignée des travaux de bell hooks, Patricia Hill Collins ou Donna Haraway[36]. Ils rendent visibles **des formes d'émancipation discrètes, des résistances ordinaires et des mémoires dissonantes**, tout en réinscrivant des trajectoires longtemps vécues comme isolées dans un cadre collectif choisi, proche des démarches d'éducation populaire féministe et des pratiques de *consciousness raising* développées par les mouvements féministes des années 1970[37].

[36] HOOKS bell, *Feminist Theory. From Margin to Center*, Boston, Mass., South End Press, 1984 ; HILL COLLINS Patricia, *Black Feminist thought: Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*, Boston, Mass., Hyman, 1990.

[37] HOGELAND Lisa Maria, *Feminism and its Fictions: the Consciousness-raising Novel and the Women's Liberation Movement*, Philadelphia, Pa, University of Pennsylvania Press, 1998.

Chapitre 6. Gestion des situations sensibles

La honte sociale comme mécanisme de silenciation

S'il est essentiel de reconnaître, avec la personne, que **la honte sociale a pu produire des effets durables de silenciation**, il importe aussi de lui donner les éléments pour comprendre que cette honte n'est ni naturelle ni individuelle, mais historiquement et socialement produite. Comme l'a montré Jean-Claude Vimont à partir de ses recherches sur les relégués, les anciens placés et plus largement les populations stigmatisées par les institutions pénales et assistancielles, la honte constitue un puissant obstacle à la prise de parole et à la transmission de l'expérience, au point de rendre certaines enquêtes orales impossibles[38]. Elle résulte à la fois du regard social, de l'étiquetage institutionnel et de l'intériorisation de normes dominantes qui assignent ces trajectoires à l'indignité, au secret ou à l'oubli.

Dans ce contexte, il est essentiel d'affirmer que la démarche d'archivage proposée ici ne s'apparente ni à un aveu, ni à une confession, ni à une injonction à dire - formes de mise en récit auxquelles les personnes ont déjà été confrontées dans des cadres judiciaires, médicaux ou éducatifs contraints. Elle se veut au contraire une prise de parole située, facultative et réversible, qui reconnaît pleinement le droit au silence, tout en ouvrant la possibilité d'une réappropriation de l'histoire vécue. À l'instar des constats formulés par Vimont, il s'agit de tenir compte du fait que la difficulté à parler n'est pas un déficit de mémoire, mais l'effet d'une violence sociale prolongée, et que rendre pensables ces mécanismes constitue déjà une forme de déplacement du rapport de pouvoir.

Encadré 1 : qu'est-que le concept de « honte sociale » ?
La honte sociale désigne un processus par lequel des individus ou des groupes, durablement stigmatisés par des dispositifs sociaux, judiciaires ou moraux, intériorisent un regard dévalorisant porté sur leur condition, leur trajectoire ou leur passé. Elle peut conduire au silence, à l'évitement, à la dissimulation ou à la rupture de transmission, non par absence d'expérience ou de souvenirs, mais parce que parler expose à raviver l'opprobre et la souffrance. Comme l'a montré Jean-Claude Vimont, cette honte touche particulièrement les anciens placés, détenus, assistés ou leurs proches, et contribue à l'invisibilisation de leurs voix dans l'histoire, en renforçant la domination symbolique exercée par les archives institutionnelles elles-mêmes.

Repérer les signes de malaise, de refus ou d'hésitation

Les femmes concernées ou leurs descendants peuvent manifester des résistances explicites (« je ne veux pas en parler ») ou implicites (silences prolongés, évitement, colère, humour comme esquive). Ces réactions ne doivent pas être interprétées comme des obstacles à la collecte, mais comme des indicateurs précieux des rapports de pouvoir passés et présents.

Il est essentiel de rester attentif à ces signaux, de ne pas les interpréter hâtivement, et surtout de ne jamais chercher à forcer la parole. Une approche archivistique « informée par le

[38] VIMONT Jean-Claude, « La honte sociale et l'historien », *Histoire@Politique*, n° 1, vol. 7, 2009, p. 14-14, [https//doi.org/10.3917/hp.007.0014].

trauma », telle que Wright et Laurent ont pu la conceptualiser, suppose de reconnaître que le retrait, l'ambivalence ou le silence sont des formes *d'agency* à part entière[39].

- **Refus explicite** : respect immédiat, proposer de laisser une porte ouverte pour l'avenir.
- **Malaise latent** : ralentir l'échange, vérifier que la personne se sent libre de continuer.
- **Ambivalence** : reconnaître que l'hésitation est légitime, proposer un temps de réflexion supplémentaire.

Encadré 2. Signaux à observer
Ton de voix qui se ferme, hausse du volume.
Changement brusque de posture (se recroqueviller, détourner le regard).
Silence prolongé, respiration accélérée.
Déviation constante du sujet, blagues répétées comme stratégies d'évitement.

Techniques pour accueillir le refus sans briser le lien

Le refus ne doit jamais être vécu comme un échec. Il peut s'agir d'un **« non » provisoire**. Le plus important est de préserver la dignité et le respect de la personne.

L'enjeu est donc de faire du refus un moment de reconnaissance plutôt qu'un point de rupture.

- Remercier pour le temps accordé.
- Rappeler la liberté totale de revenir sur sa décision.
- Proposer de laisser une documentation écrite (brochure, contacts) pour y réfléchir plus tard.
- Maintenir une relation de confiance, même si aucun document n'est confié.

Encadré 3. Exemple de formulation face à un refus
« Je comprends et je respecte totalement votre choix. Si un jour vous souhaitez revenir sur cette question, vous pouvez me recontacter. Voici un document qui présente le projet, au cas où vous voudriez y réfléchir à nouveau. »

Aborder la question des traumatismes liés à l'institution

Le placement en institution a souvent été associé à des expériences douloureuses : violences, humiliations, sentiment d'abandon. Wright et Laurent soulignent que les pratiques archivistiques peuvent, si elles sont mal pensées, reproduire des logiques d'extraction de la parole proches de celles de l'institution.

Il convient donc de poser des garde-fous clairs :

- **Ne pas chercher à obtenir un récit complet** : la personne dit ce qu'elle veut, quand elle le veut.

[39] WRIGHT Kirsten et LAURENT Nicola, « Safety, Collaboration, and Empowerment: Trauma-Informed Archival Practice », *Archivaria. The Journal of the Association of Canadian Archivists*, 91, 2021, p. 38-73.

- **Ne pas insister sur les détails violents** : accepter que certains pans de l'histoire restent tus.
- **Proposer un cadre rassurant** : rappeler que le témoignage peut être interrompu à tout moment et repris ultérieurement.
- **Prévoir des relais** : associations de soutien psychologique, structures d'accompagnement, si la personne en exprime le besoin.

Encadré 4. Rappel éthique
Le chercheur n'est pas un thérapeute. Son rôle est d'écouter, de respecter les limites posées et de ne jamais instrumentaliser la vulnérabilité à des fins de recherche ou de valorisation. Le cas échéant, il oriente vers des structures compétentes.

Importance du droit à la parole et du droit au silence

La collecte vise à redonner une place aux voix longtemps invisibilisées. Mais cela suppose aussi de respecter celles qui ne veulent pas ou ne peuvent pas parler.

Le **droit au silence** est aussi fondamental que le droit à la parole. Il doit être clairement rappelé dans la démarche de sensibilisation.

Dans cette perspective :

- Toute participation doit être libre, consciente et réversible.
- Le silence ou le refus sont des contributions en soi : ils disent quelque chose de la mémoire collective.
- La reconnaissance passe aussi par le respect des limites posées.

Encadré 5. Phrase-clé à garder en tête
« Nous vous proposons de participer, mais vous êtes libre de dire non, de vous taire, ou de revenir plus tard. Votre choix sera toujours respecté. »

Vers une pratique archivistique « informée par le trauma »

La gestion des situations sensibles dans le cadre de MatriArchives s'inscrit dans une approche archivistique dite *trauma-informed*, telle que définie par Wright et Laurent, qui invite à déplacer le centre de gravité du travail d'archive, des documents vers les personnes[40]. Cette perspective repose sur **la reconnaissance des effets potentiellement traumatisants des archives elles-mêmes** - qu'il s'agisse de leur contenu, de leurs modalités d'accès ou des rapports de pouvoir qu'elles cristallisent - et sur la nécessité de minimiser les risques de retraumatisation.

Elle implique de fonder la collecte et la relation sur des **principes explicites de sécurité, de confiance, de transparence, de choix et de collaboration**, sans confondre pour autant le travail archivistique avec une démarche thérapeutique. En ce sens, adopter une

[40] WRIGHT Kirsten et LAURENT Nicola, « Safety, Collaboration, and Empowerment: Trauma-Informed Archival Practice », *Archivaria. The Journal of the Association of Canadian Archivists*, n° 91, 2021, p. 38-73.

posture *trauma-informed* ne consiste pas à neutraliser la conflictualité des mémoires, mais à assumer une responsabilité éthique quant aux conditions dans lesquelles les récits sont sollicités, conservés et transmis, en reconnaissant les personnes concernées comme des sujets à part entière, capables de définir leurs propres limites et les usages de leur histoire.

Encadré 6. Pratiques archivistiques « *trauma-informed* »
À partir des travaux de Wright et Laurent, une approche *trauma-informed* en archivistique implique de reconnaître que la collecte, la description et l'accès aux archives peuvent réactiver des expériences traumatiques. Concrètement, cela suppose de **redonner du contrôle aux personnes concernées** (choix du rythme, droit au retrait, restrictions d'accès), de **soigner les modalités de description archivistique** (éviter les catégories stigmatisantes, expliciter le contexte de production violente des documents) et de **former les archivistes à l'écoute, à l'auto-réflexivité et aux effets émotionnels du travail archivistique**, tant pour les donateur·ices que pour les professionnel·les eux-mêmes.

Chapitre 7. Cadre juridique et garanties offertes aux donateurs

Propriété et droits d'auteur des documents privés

Les archives privées appartiennent à leurs détenteurs légitimes (la personne ou ses ayants droit).

La transmission, qu'il s'agisse d'un don ou d'un dépôt, ne peut se faire qu'avec leur accord explicite.

- **Droit de propriété matérielle** : le document (photo, cahier, lettre) appartient à son détenteur.
- **Droit moral et droit d'auteur** : même après un don, l'auteur ou ses héritiers conservent des droits (respect du nom, de l'intégrité de l'œuvre).
- **Particularité des témoignages oraux** : la personne interrogée reste auteur de son récit ; un contrat de cession de droits est donc nécessaire pour permettre sa diffusion.

Encadré 1. Exemple de clarification à donner
« Vous restez propriétaire de vos documents tant que vous ne décidez pas de les donner. Si vous en faites don, vous pouvez définir les conditions d'utilisation et, même dans ce cas, certains droits (comme le respect de votre parole) vous restent attachés. »

Confidentialité, droit à la vie privée et protection des données sensibles

Les archives des femmes placées touchent à l'intime : correspondances, carnets, dossiers institutionnels, récits de vie.

Elles contiennent souvent des données sensibles (santé, filiation, parcours institutionnel).

- **Droit à la vie privée (Code civil, art. 9)** : toute diffusion doit respecter l'intimité de la personne.
- **Protection des données personnelles** : le Règlement général sur la protection des données (RGPD) s'applique aux archives contenant des informations identifiantes.
- **Consentement explicite** : toute collecte et tout traitement doivent être précédés d'un accord clair de la personne concernée.

Encadré 2. Exemples de données sensibles
Notes médicales ou psychiatriques.
Lettres mentionnant des violences.
Informations sur des tiers (frères, sœurs, éducateurs).

RGPD et anonymisation éventuelle

Pour concilier recherche et respect de la vie privée, il est possible d'anonymiser les documents ou témoignages.

- **Anonymisation totale** : suppression des noms, prénoms, adresses.

- **Anonymisation partielle** : usage d'initiales ou pseudonymes, en laissant d'autres éléments contextuels.
- **Choix à co-construire** : c'est à la donneuse/donateur de décider si elle/il souhaite garder son nom associé à son histoire ou non.

Contrats de dépôt et/ou de don : sécuriser la relation

Deux principaux régimes existent pour formaliser la transmission d'archives :

- **Le dépôt** : la personne confie ses documents à une institution, mais reste propriétaire. Le contrat fixe la durée et les conditions d'utilisation.
- **Le don** : la personne transfère la propriété matérielle des documents, mais peut poser des conditions (consultation différée, restrictions de reproduction).

Dans les deux cas, il est indispensable de rédiger un contrat écrit et signé, garantissant transparence et sécurité.

Encadré 3. Clauses possibles dans un contrat
Interdiction de diffusion publique avant une certaine date.
Consultation réservée aux chercheurs accrédités.
Droit de retrait possible en cas de changement d'avis.
Transmission d'une copie numérique à la famille.

Droits de retrait et clauses protectrices

Une inquiétude fréquente des donneurs est de « perdre la main » sur leurs archives.

Il est donc recommandé d'inclure des **clauses protectrices**, telles que :

- **Droit de retrait** : possibilité de récupérer ses archives (ou d'interrompre la diffusion d'un témoignage).
- **Consultation différée** : décider qu'un document ne sera ouvert qu'après un certain délai (ex. 25 ou 50 ans).
- **Usage limité** : autoriser uniquement des recherches scientifiques, en excluant toute exploitation commerciale.

Encadré 4. Phrase de réassurance possible
« Vous gardez toujours le contrôle sur vos archives. Nous n'en ferons jamais usage sans respecter ce que vous aurez décidé par écrit. »

Chapitre 8. Conseils pratiques pour les chercheurs et professionnels

Trouver les mots justes : présenter le projet sans imposer, sans inquiéter

Présenter **MatriArchives** est un moment clé. Les premiers mots installent la relation, suscitent la confiance et déterminent si la personne souhaite participer. Dans un contexte où beaucoup ont vécu des formes de dépossession ou de disqualification institutionnelle, le langage compte autant que le contenu. Il ne s'agit pas d'appliquer un discours tout fait, mais d'adapter ses mots à chaque rencontre, avec écoute et sensibilité.

À faire :

- Commencer par se présenter clairement et rappeler les objectifs du projet.
- Adapter son vocabulaire au contexte et au niveau de confort de la personne.
- Laisser de la place aux questions et aux reformulations.

À éviter :

- Réciter une présentation standard.
- Employer un ton ou des termes qui peuvent être perçus comme autoritaires ou technicistes.

Expliquer ce qu'est (et n'est pas) MatriArchives

Il est essentiel d'être précis dès le départ. MatriArchives n'est pas une enquête judiciaire, ni une expertise, ni un dispositif thérapeutique. C'est un projet de recherche participatif et archivistique fondé sur :

- la **volonté libre** des personnes,
- la **co-construction** des savoirs,
- le **respect des temporalités** individuelles.

Présentez le projet comme un espace où les récits et les documents personnels ont une double valeur : intime et collective. Soulignez que chaque témoignage contribue à faire une histoire commune, sans effacer les vécus singuliers.

Encadré 1. Exemple de présentation synthétique du projet

« Le projet MatriArchives vise à recueillir et préserver les mémoires des femmes placées en institution dans l'après-guerre. Nous cherchons à documenter ces histoires invisibilisées, en respectant totalement vos choix et vos conditions. Vous décidez de ce qui peut être partagé, et rien ne sera fait sans votre accord. »

Utiliser des formules qui rassurent

Le choix des mots peut établir - ou fragiliser - la confiance.

Formulations à privilégier :

- « Votre témoignage est unique. »
- « Vous êtes libre de participer, ou non, à chaque étape. »
- « Les documents restent sous votre contrôle : vous décidez de leur transmission et de leurs usages. »

À éviter :

- Parler de « récupérer » ou « collecter » des archives.
- Évoquer une « obligation » de transmettre.
- Réduire la valeur d'un document à son intérêt scientifique.

Ces précautions permettent de rompre avec les logiques de dépossession et de hiérarchisation des savoirs.

Soigner le cadre et le rythme de l'échange

Un cadre d'échange respectueux favorise l'adhésion. **Concrètement :**

- Prévoir un moment calme, sans urgence ni contrainte.
- Laisser du temps à la réflexion et accepter les silences.
- Proposer un second entretien si la personne le souhaite.
- Rappeler que la participation est **partielle, évolutive et réversible** : chacun·e peut revenir sur sa décision, à tout moment.

Assumer une responsabilité professionnelle

Présenter MatriArchives engage la responsabilité éthique et scientifique des chercheur·es et des archivistes. Le langage choisi traduit une conception du savoir : inclusive ou exclusive, dialogique ou surplombante. Utiliser des mots simples, explicites et respectueux des vécus participe à une **éthique de la recherche** fondée sur la reconnaissance mutuelle et la transmission horizontale.

Présenter le projet ne se réduit pas à une formalité : c'est déjà un acte de recherche, une manière de faire de l'histoire **avec** les personnes, et non **à leur place**.

Check-list de préparation avant un entretien

Les entretiens menés dans le cadre de MatriArchives engagent des histoires de vie souvent marquées par la contrainte institutionnelle. Une préparation rigoureuse est indispensable pour garantir un cadre respectueux, sécurisant et scientifiquement solide.

1. **Avant le rendez-vous**
    - Relire les objectifs du projet et le cadre éthique.
    - Préparer une documentation claire (brochure, fiche d'information).
    - Vérifier le matériel (enregistreur, carnets, copies de contrats).
    - Se renseigner sur le parcours institutionnel de la personne lorsqu'il est connu, sans présumer de l'expérience vécue.
2. **Pendant l'entretien**
    - Se présenter avec transparence (identité, institution, rôle).
    - Rappeler explicitement le droit au refus, au silence et à l'arrêt de l'entretien.
    - Laisser la personne définir ses limites et le rythme du récit.
    - Écouter activement sans couper la parole ni l'orienter excessivement.
3. **Après l'entretien**
    - Proposer un retour : envoi d'un compte rendu ou d'une copie du témoignage.
    - Clarifier les étapes suivantes (contrat, dépôt, anonymisation éventuelle).
    - Maintenir le lien, même en l'absence de transmission immédiate.

Encadré 2. Astuces pratiques

Toujours prévoir du temps supplémentaire

Un entretien peut durer plus longtemps que prévu, ou nécessiter plusieurs rencontres. Prévoir large évite de donner le sentiment d'une parole chronométrée.

Soigner le choix du lieu

Éviter les espaces bruyants, administratifs ou impersonnels. Un lieu calme, familier ou choisi par la personne contribue à un sentiment de sécurité.

Venir à deux lorsque c'est possible

Un·e interlocuteur·ice principal·e et un·e observateur·ice discret·e peuvent se répartir l'écoute, la prise de notes et l'attention au cadre émotionnel. Cette configuration doit toutefois être expliquée et acceptée par la personne concernée.

Modèle de grille d'entretien

Ce modèle de grille d'entretien souple peut être privilégié car il permet à la personne interrogée de structurer elle-même son récit, évitant les questions trop précises et dirigistes d'un entretien semi-directif qui risqueraient de limiter l'expression de son vécu et d'introduire un biais de réponse ou une revictimation.

Bloc 1 : Histoire de vie (libre)
« Pouvez-vous me parler un peu de votre enfance, de votre environnement social, de ce qui vous importait à l'époque en tant qu'enfant / adolescente ? »
Laisser la personne choisir ce qui compte.

Bloc 2 : Le moment du placement
Questions ouvertes, non stigmatisantes, resituant les logiques institutionnelles.
« Pouvez-vous me dire ce qui, à vos yeux, a justifié le placement en institution ? Quels ont été les acteurs ? Dans quel cadre institutionnel ou juridique, selon vous, s'est réalisé ce placement ? »

Bloc 3 : La vie en institution (aspects choisis par la personne)

- activités,
- relations,
- surveillance,
- expériences marquantes,
- violences institutionnelles, si la personne souhaite en parler.

Bloc 4 : La sortie
Expériences, difficultés, transition.

Bloc 5 : Les traces laissées par cette expérience
Séquelles, trajectoires, stratégies.

Bloc 6 : Rapport actuel au passé

- souhait ou non de témoigner,
- utilisation de son dossier,
- engagement éventuel,

- souhaits par rapport aux conditions d'accès et des usages possibles des archives et du témoignage déposés.

Modèles de formulaires

Pour sécuriser la relation, il est recommandé de préparer des modèles clairs, simples et compréhensibles.

1. **Formulaire de consentement**
    - Nom et coordonnées de la personne.
    - Objet de la collecte (témoignage oral, documents écrits, photographies).
    - Possibilités de retrait à tout moment.
    - Signature de la personne et du chercheur.
2. **Contrat de don ou de dépôt**
    - Identification des documents confiés.
    - Nature de la transmission (don définitif ou dépôt temporaire).
    - Conditions de consultation et d'utilisation.
    - Clauses de retrait et de restriction éventuelles.
3. **Autorisation de reproduction/diffusion**
    - Cadrage des usages (scientifiques, pédagogiques, expositions).
    - Limites fixées (interdiction commerciale, anonymisation obligatoire).

Encadré 3. Exemple de clause de retrait
« Je me réserve le droit de demander à tout moment la restitution de mes documents déposés, ou la suppression de mon témoignage oral des fonds d'archives. »

Conclusion

La collecte d'archives des femmes placées en institutions de protection de la jeunesse entre 1945 et 1990 ne se limite pas à un travail technique ou scientifique. Elle s'inscrit dans un **mouvement de reconnaissance et de réparation mémorielle**, où l'archiviste, le chercheur ou le professionnel du patrimoine devient à la fois **médiateur, passeur et garant d'un cadre éthique**, attentif aux rapports de pouvoir qui traversent toute situation d'archive et aux effets potentiellement traumatisants de la mise en récit.

Le projet **MatriArchives** se distingue en ce qu'il associe :

- une exigence **historique** : donner place à une mémoire longtemps invisibilisée, marquée par des silences, des discontinuités et des blessures,
- une exigence **sociale et genrée** : faire entendre les voix des femmes, souvent reléguées en marge des récits institutionnels et des dispositifs ordinaires de patrimonialisation,
- une exigence **humaine et éthique** : reconnaître la valeur du témoignage et des archives privées, tout en respectant les refus, les hésitations, les silences et les vulnérabilités, dans une approche explicitement informée par le trauma.

Collecter ces archives, c'est contribuer à un **travail de transmission intergénérationnelle**, en rendant possible une réappropriation de l'histoire par celles qui l'ont vécue et par leurs descendant·es. Cette réappropriation ne va toutefois pas de soi : elle suppose d'accepter l'existence de mémoires divergentes, parfois dissonantes, et de reconnaître que **l'archive peut aussi être le lieu d'actes de résistance, de contournement ou d'émancipation**, plutôt qu'un simple support de mémoire partagée.

C'est aussi affirmer que **la mémoire privée a toute sa place dans l'espace public**, non pas comme matière brute exploitable à volonté, mais comme patrimoine / matrimoine relationnel, construit dans une logique de don et de contre-don. L'accompagnement à l'accès aux dossiers personnels, la production de contre-archives ou la mise en place d'ateliers d'écriture et de création participent de cette dynamique, en proposant des formes de restitution et de reconnaissance concrètes.

Le guide a proposé des **outils concrets** (langages, check-lists, modèles de contrats, conseils méthodologiques), mais il a surtout rappelé un principe fondamental : la démarche archivistique n'a de sens que si elle repose sur la **confiance, l'écoute et la co-construction**, et si elle assume pleinement le droit au silence autant que le droit à la parole.

En définitive, le projet MatriArchives s'inscrit dans une dynamique plus large :

- celle de la **reconnaissance des mémoires invisibilisées**,
- celle d'une **histoire plurielle, critique et située**,
- celle d'un **patrimoine / matrimoine vivant**, qui n'est pas seulement conservé mais transmis, réactivé et parfois contesté par les communautés concernées.

Ainsi, chaque entretien, chaque document confié, chaque silence respecté participe à un mouvement collectif : **rendre visibles les traces, même ténues, des vies marquées par l'institution**, et inscrire ces mémoires dans une histoire commune.

Références bibliographiques

BARCLAY Katie, CROZIER-DE ROSA Sharon et STEARNS Peter N., *Sources for the History of Emotions*, Milton Park, Abingdon, Oxon ; New York, NY, Routledge, 2020.

BASTIAN Jeannette Allis et FLINN Andrew (éd.), *Community archives, community spaces: Heritage, memory and identity*, London, Facet Publishing, 2020.

BLANCHARD Véronique et NIGET David, *Mauvaises filles : Incorrigibles et rebelles*, Paris, Textuel, 2016.

BLANCHARD Véronique, NIGET David et MICELI Arnaud, *Mauvaises filles, Incorrigibles et rebelles,* Websérie documentaire, université d'Angers, ministère de la Justice, 2018-2023 [https://mauvaises-filles.fr page consultée le 31 décembre 2025].

BLANCHARD Véronique, *Vagabondes, voleuses, vicieuses : adolescentes sous contrôle, de la Libération à la libération sexuelle*, Paris, Éd. François Bourin, 2019.

BOQUET Damien et LETT Didier, « Les émotions à l'épreuve du genre », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 1, vol. 47, 2018, p. 7-22, [https//doi.org/10.4000/clio.13961].

DE KOSTER Margo et NIGET David, « Scientific Expertise in Child Protection Policies and Juvenile Justice Practices in Twentieth-Century Belgium », *Scientists' Expertise As Performance: Between State and Society, 1860-1960*, London, Pickering & Chatto, 2015, p. 161-172.

DELUERMOZ Quentin, FUREIX Emmanuel, MAZUREL Hervé et OUALDI M'hamed, « Écrire l'histoire des émotions : de l'objet à la catégorie d'analyse », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n° 2, vol. 47, 2014, p. 155-189, [https//doi.org/10.4000/rh19.4573].

FARGE Arlette, *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1997.

FRICKER Miranda, *Epistemic injustice: power and the Ethics of Knowing*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

GARDET Mathias et NIGET David, « L'étrange étrangeté des dossiers de l'enfance irrégulière. Introduction », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière ». Le Temps de l'histoire*, n° 21, 2019, p. 13-20, [https//doi.org/10.4000/rhei.4649].

GILLIGAN Carol, *In A Different Voice: Psychological Theory and Women's Development*, Cambridge (Mass.); London, Harvard University Press, 1982.

HARAWAY Donna, « Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective », *Feminist Studies*, n° 3, vol. 14, 1988, p. 575-599, [https//doi.org/10.2307/3178066].

HARDING Sandra G., *The Science Question in Feminism*, Ithaca, N.Y., Cornell University Press, 1986.

HARDING Sandra G., *Whose science ? Whose knowledge ? Thinking from Women's Lives*, Ithaca, N.Y., Cornell University Press, 1991.

HARTMAN Saidiya, « Venus in Two Acts », *Small Axe*, n° 2, vol. 12, 2008, p. 1-14.

HARTMAN Saidiya, *Vies rebelles : Histoires intimes de filles noires en révolte, de radicales queers et de femmes dangereuses*, Paris, Seuil, 2024.

HOGELAND Lisa Maria, *Feminism and its fictions: the consciousness-raising novel and the women's liberation movement*, Philadelphia, Pa, University of Pennsylvania Press, 1998.

HILL COLLINS Patricia, *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*, Boston, Mass., Hyman, 1990.

HOOKS bell, *Feminist Theory. From Margin to Center*, Boston, Mass., South End Press, 1984.

IRRERA Orazio, « De l'archéologie du savoir aux archives coloniales. L'archive comme dispositif colonial de violence épistémique », *Práticas da História. Journal on Theory, Historiography and Uses of the Past*, nº 3, 2016, p. 51-70, [https//doi.org/10.48487/pdh.2016.n3.23072].

MOYSAN Magalie, « Archives d'en bas et patrimonialisation : stratégies d'archivage dans les associations de lutte contre le sida », *Archives d'en bas. De la constitution à l'institutionnalisation*, Québec, CIEQ, coll. « Cheminements », 2025, p. 5-14.

NIGET David, « Les enjeux mémoriels, archivistiques et historiques des politiques de réparation des mesures de placement judiciaire d'enfants en France », in FILLIEUX Véronique, FRANÇOIS Aurore, VAN EECKENRODE Marie, MATHIEU Géraldine (dir.), *Un dossier pour se (re)construire ? Archives et enjeux d'identités*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2022, p. 59-72.

NIGET David, « Sciences du psychisme et citoyenneté dans les institutions de rééducation pour jeunes filles délinquantes en France et en Belgique au XXe siècle », in PETITCLERC Martin, BIENVENUE Louise, NIGET David, ROBERT Martin et VERBAUWHEDE Cory (dir.), *Question sociale et citoyenneté. La dimension politique des régulations sociales (XIXe-XXIe siècles)*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2021, p. 77-95.

NIGET David, QUINCY-LEFEBVRE Pascale, MARAIS Jean-Luc et SCUTARU Béatrice, *Cloîtrées : filles et religieuses dans les internats de rééducation du Bon-Pasteur d'Angers, 1940-1990*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2024.

OLSEN Stephanie, *Childhood, Youth and Emotions in Modern History: National, Colonial and Global Perspectives*, Basingstoke ; New York, NY, Palgrave Macmillan, 2015.

STOLER Ann Laura, *Along the Archival Grain: Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 2009.

SULLIVAN Shannon, TUANA Nancy (dir.), *Race and Epistemologies of Ignorance*, Albany, N.Y., State University of New York Press, 2007.

TROUILLOT Michel-Rolph, *Silencing the Past. Power and the Production of History*, Boston, Mass., Beacon Press, 1995.

TUANA Nancy, « The Speculum of Ignorance: The Women's Health Movement and Epistemologies of Ignorance », *Hypatia*, nº 3, vol. 21, 2006, p. 1-19.

VIMONT Jean-Claude, « La honte sociale et l'historien », *Histoire@Politique*, nº 1, vol. 7, 2009, p. 14-14, [https//doi.org/10.3917/hp.007.0014].

WRIGHT Kirsten et LAURENT Nicola, « Safety, Collaboration, and Empowerment: Trauma-Informed Archival Practice », *Archivaria. The Journal of the Association of Canadian Archivists*, 91, 2021, p. 38-73.

Annexes

Annexe 1. Le séminaire participatif des 1er et 2 juillet 2024 : co-construire le protocole de collecte

Contexte et objectifs

Le séminaire participatif des 1er et 2 juillet 2024 constitue le moment fondateur de la démarche méthodologique présentée dans ce guide. Organisé à la bibliothèque universitaire de Belle-Beille (Angers), il a réuni l'équipe du projet MatriArchives (chercheur·es, archivistes), la réalisatrice Émérance Dubas, ainsi que trois femmes directement concernées par l'histoire étudiée : deux d'entre elles avaient connu un placement en institution de protection de la jeunesse, la troisième est la fille d'une femme placée. Ces trois femmes ont été sollicitées par l'intermédiaire d'Emérance, qui avait noué avec elles des relations de confiance dans le cadre de la réalisation de son documentaire sonore. Conformément aux principes énoncés dans le présent guide, leur anonymat est ici préservé.

Ce séminaire s'inscrit dans le prolongement du travail engagé lors de la réalisation du podcast *Mauvaises filles. Des récits de soi* (E. Dubas), qui avait constitué un premier espace de mise en récit et de production de sources. Il ne s'agissait donc pas d'une première rencontre entre inconnu·es, mais du déplacement d'une relation déjà établie (celle du tournage) vers un nouvel objet : la constitution d'un fonds d'archives. Ce déplacement n'allait pas de soi. Livrer un récit de soi dans le cadre d'une œuvre documentaire et consentir à l'archivage pérenne de cette « matière » relèvent de deux gestes distincts, engageant des temporalités, des publics et des rapports de pouvoir différents. Le séminaire avait précisément pour fonction de mettre cette différence en discussion.

Trois objectifs structuraient la rencontre : présenter les intentions et les orientations du projet MatriArchives ; recueillir les représentations et les analyses des participantes sur les enjeux mémoriels, historiques et politiques de la constitution d'un tel fonds ; les associer à la définition du futur protocole de collecte des archives privées, dont ce guide est l'aboutissement.

Programme du séminaire (1er & 2 juillet 2024, bibliothèque universitaire de Belle-Beille, Angers)
Jour 1 (après-midi) : accueil ; temps d'interconnaissance – les chercheur·es, archivistes, créatrices : métier, rôle, méthodes, objectifs ; les personnes concernées : de quelle place parler ? pourquoi ? pour qui ? – ; visite du Centre des archives du féminisme et atelier d'archives ; temps convivial en soirée.
Jour 2 (matinée) : archiver l'expérience de l'enfermement – partage sur les récits de vie livrés dans le cadre du tournage ; archives personnelles ; possibilité de livrer un écrit personnel ou de créer toute autre forme d'archive ; confidentialité ; usages des archives ; un matrimoine ?
Jour 2 (après-midi) : rédaction collective d'un guide de recommandations – enjeux de collecte, « cession » de droits ; enjeux d'archivage et question de l'indexation ; conservation et actualisation des fonds ; accessibilité et usages ; un / des fonds ouvert(s) ? quel nom pour le(s) fonds ? Clôture des échanges et temps convivial.

Un dispositif conforme aux principes du guide

Le format retenu – deux journées, incluant des temps informels et conviviaux – traduit matériellement les principes énoncés au chapitre 3 : la collecte est un processus relationnel, progressif et réversible, qui exclut toute logique d'urgence ou de rendement. Le choix de consacrer la première demi-journée à un temps d'interconnaissance, sans aucun objectif de production, relève de cette même logique.

Ce temps d'interconnaissance reposait sur un principe de réciprocité : les chercheur·es, archivistes et créatrices étaient invité·es à expliciter leur métier, leur rôle, leurs méthodes et leurs objectifs, tandis que les personnes concernées étaient invitées à interroger leur propre position d'énonciation – de quelle place parler ? pourquoi ? pour qui ? Cette symétrisation des présentations visait à rompre avec la configuration classique de l'enquête, où seul·e l'enquêté·e est sommé·e de se dire. Elle constituait aussi une première mise en pratique de la réassignation des rôles évoquée au chapitre 1 : les participantes n'étaient pas convoquées comme témoins, mais comme détentrices d'un savoir d'expérience appelé à informer le protocole lui-même.

La première journée s'est conclue par une visite du Centre des archives du féminisme (CAF) et un atelier d'archives. Fondé en 2000 par convention entre l'université d'Angers et l'association Archives du féminisme, hébergé à la bibliothèque universitaire de Belle-Beille, le CAF est l'un des principaux lieux de collecte et de sauvegarde des archives féministes d'origine privée en France ; il conserve une soixantaine de fonds de militant·es et d'associations. Cette visite poursuivait un double objectif : donner à voir concrètement le devenir matériel des archives confiées (lieux de conservation, conditionnement, instruments de recherche), et inscrire symboliquement le futur fonds dans une filiation – celle d'un matrimoine archivistique déjà constitué, où des vies de femmes longtemps tenues pour insignifiantes ont acquis le statut de sources. L'atelier d'archives permettait en outre une familiarisation sensible avec la matérialité des documents, condition d'un consentement véritablement éclairé aux gestes archivistiques (tri, classement, indexation) discutés le lendemain.

Archiver l'expérience de l'enfermement (jour 2, matinée)

La matinée de la seconde journée était consacrée à la question centrale du projet : comment archiver l'expérience de l'enfermement ? Les échanges s'organisaient autour de six questions, dont chacune renvoie à un chapitre du présent guide :

- le devenir des récits de vie livrés dans le cadre du tournage : comment archiver cette « matière » sonore et narrative, produite dans un cadre de création documentaire ? (cf. chapitres 2 et 7) ;
- la question des archives personnelles conservées par les participantes (cf. chapitre 2) ;
- la possibilité de livrer un écrit personnel ou de créer toute autre forme d'archive, ouvrant la voie aux dispositifs de production contemporaine de traces présentés au chapitre 5 ;
- la question de la confidentialité (cf. chapitre 7) ;
- les usages des archives – recherche, mémoire publique, création (cf. chapitre 4) ;
- la qualification du fonds comme « matrimoine », interrogeant les catégories mêmes de la patrimonialisation.

Les représentations et les analyses formulées par les participantes sur ces différents points ont directement nourri les chapitres correspondants du guide, qui en constitue la restitution développée. La présente annexe se limite, quant à elle, à documenter le cadre, le programme et la logique du dispositif.

La rédaction collective de recommandations (jour 2, après-midi)

L'après-midi était consacrée à un travail de rédaction collective d'un guide de recommandations, dont le présent document constitue le développement. Les participantes étaient ainsi associées non pas à une consultation, mais à un travail d'écriture normative : définir ensemble les règles du jeu archivistique. Six chantiers étaient ouverts :

- les enjeux de collecte et la question de la « cession » de droits – les guillemets, présents dès le programme, signalant la réserve critique portée sur ce vocabulaire juridique de la dépossession (cf. chapitres 3 et 7) ;
- les enjeux d'archivage, et notamment la question de l'indexation, c'est-à-dire des catégories par lesquelles les documents seront décrits et rendus trouvables – question décisive au regard des catégories stigmatisantes produites par les institutions de placement (cf. chapitre 6) ;
- les enjeux de conservation et d'actualisation des fonds ;
- les enjeux d'accessibilité et d'usages des fonds ;
- le caractère ouvert ou clos du ou des fonds ;
- le nom du ou des fonds.

Les recommandations issues de cet atelier ont été intégrées, sous forme développée, dans les chapitres du présent guide, en particulier les chapitres 4 à 8.

Portée méthodologique

Ce séminaire n'a pas seulement produit des orientations : il a constitué en lui-même une expérimentation du protocole qu'il visait à définir. Les principes développés dans ce guide – consentement processuel et réversible, symétrisation des positions, reconnaissance du droit au silence, co-définition de la destinée des archives – y ont été éprouvés avant d'être formalisés. En ce sens, la rencontre des 1er et 2 juillet 2024 illustre la proposition formulée au chapitre 8 : présenter le projet et en discuter les termes n'est pas une formalité préalable à la recherche, c'est déjà un acte de recherche, une manière de faire de l'histoire avec les personnes, et non à leur place.

Annexe 2. Fiche pratique – Présentation du projet aux donateurs

Cette fiche a pour objectif d'aider les personnes impliquées dans la collecte (chercheur·es, archivistes, partenaires associatifs) à présenter le projet MatriArchives de manière claire, respectueuse et rassurante aux personnes susceptibles de confier des archives ou de témoigner. Elle vise à instaurer un climat de confiance, condition indispensable à toute démarche de collecte dans un contexte marqué par des expériences de violence institutionnelle et de silenciation.

Exemple de discours introductif (oral)

« Bonjour, je participe au projet MatriArchives, un projet de recherche et d'archives qui vise à recueillir, préserver et transmettre la mémoire des femmes placées en institution de protection de la jeunesse entre 1945 et 1990.
Ce projet part du constat que l'histoire de ces placements a longtemps été racontée par les institutions, et très rarement par les femmes qui les ont vécus. L'objectif est de permettre à celles qui le souhaitent - ainsi qu'à leurs proches - de faire entendre leur voix, à travers des documents, des récits, ou d'autres traces de leur parcours.
Nous travaillons dans le respect total des personnes. Rien n'est fait sans votre accord. Vous restez libres de décider ce que vous souhaitez partager, sous quelle forme, et dans quelles conditions vos documents pourront être conservés ou consultés. Il est aussi possible de procéder à une numérisation, afin que vous conserviez les originaux.
Votre témoignage, vos documents, mais aussi vos silences ou vos hésitations ont une valeur importante. Il n'y a aucune obligation de tout dire, ni de tout donner. Ce qui compte, c'est que votre parole et vos choix soient respectés. »

Ce discours doit être adapté à chaque situation, en tenant compte du contexte de la rencontre, de l'état émotionnel de la personne et de son rapport à son histoire.

Points clés à rappeler lors de l'échange :

- **Une démarche entièrement volontaire**
  La participation au projet repose exclusivement sur le consentement libre et éclairé des personnes concernées. Il n'y a aucune obligation de déposer des archives ni de témoigner. Le refus, le retrait ou la modification des conditions de dépôt sont possibles à tout moment.
- **Le contrôle permanent des personnes sur leurs archives**
  Les donateurs et donatrices conservent la maîtrise de leurs documents. Ils peuvent :
  - choisir ce qui est confié ou non ;
  - opter pour un dépôt, une numérisation seule, ou un prêt temporaire ;
  - définir des conditions de communicabilité (accès immédiat, différé, restreint, anonymisation, etc.).
- **Le respect de l'intime et des silences**
  Le projet reconnaît que certains documents ou souvenirs peuvent être trop douloureux à partager. Les silences, les absences et les fragments font pleinement

partie de l'histoire et sont respectés comme tels. Il n'est jamais demandé de « compléter » un récit ou de fournir des preuves.

- **Un objectif de reconnaissance et de transmission**
  MatriArchives vise à rendre visible une histoire longtemps ignorée ou disqualifiée, non pour juger les parcours individuels, mais pour mieux comprendre les mécanismes institutionnels et sociaux à l'œuvre. Les archives collectées contribuent à une mémoire collective et à un bien commun, utile à la recherche, à la société et aux générations futures.

Attitudes recommandées pour les collecteurs et collectrices

- Adopter une posture d'écoute, sans précipitation ni attente implicite.
- Ne jamais formuler de jugement sur les choix passés ou présents des personnes.
- Prendre le temps d'expliquer le projet, les usages possibles des archives et les garanties éthiques.
- Laisser à la personne le temps de la réflexion, sans pression ni relance insistante.

Cette présentation constitue une première étape essentielle du processus de collecte. Elle engage la responsabilité éthique du projet et conditionne la qualité de la relation de confiance entre les personnes concernées et l'équipe de MatriArchives.

Annexe 3. Check-list avant un entretien & Modèle de grille d'entretien

- Relire la documentation du projet.
- Préparer une présentation claire et simple.
- Vérifier le matériel (enregistreur, stylos, formulaires).
- Apporter des exemplaires des formulaires de consentement et de dépôt.
- Identifier les interlocuteurs relais (associations, familles, anciens professionnels).
- Prévoir un temps suffisant (au moins 1h30, sans contrainte immédiate).

Modèle de grille d'entretien

Bloc 1 : Histoire de vie (libre)
« Pouvez-vous me parler un peu de votre enfance, de votre environnement social, de ce qui vous importait à l'époque en tant qu'enfant / adolescente ? »
Laisser la personne choisir ce qui compte.

Bloc 2 : Le moment du placement
Questions ouvertes, non stigmatisantes, resituant les logiques institutionnelles.
« Pouvez-vous me dire ce qui, à vos yeux, a justifié le placement en institution ? Quels ont été les acteurs ? Dans quel cadre institutionnel ou juridique, selon vous, s'est réalisé ce placement ? »

Bloc 3 : La vie en institution (aspects choisis par la personne)
- activités,
- relations,
- surveillance,
- expériences marquantes,
- violences institutionnelles, si la personne souhaite en parler.

Bloc 4 : La sortie
Expériences, difficultés, transition.

Bloc 5 : Les traces laissées par cette expérience
Séquelles, trajectoires, stratégies.

Bloc 6 : Rapport actuel au passé
- souhait ou non de témoigner,
- utilisation de son dossier,
- engagement éventuel,
- souhaits par rapport aux conditions d'accès et des usages possibles des archives et du témoignage déposés.

Annexe 4. Modèle de lettre de don

Prénom Nom
Adresse
CP VILLE

Lettre de don

Par la présente, je soussignée Prénom NOM, qualité, née le xx xxxxx xxxx à VILLE, déclare faire don d'un ensemble de documents, photographies, de quelques objets (à modifier le cas échéant) à l'université d'Angers.

Ce fonds est composé de *description sommaire.*

Ce fonds contient aussi *description complémentaire.*

Je certifie être l'unique propriétaire de ces photographies et de ces objets et certifie que les auteurs de ces photographies autorisent la consultation de ces clichés au sein de l'université d'Angers et leur utilisation dans des publications et événements culturels et scientifiques (expositions, colloques, journées d'études, etc.) sans but lucratif.

J'autorise la bibliothèque universitaire d'Angers à numériser ces photos et à les publier dans la photothèque de l'université d'Angers, afin de permettre la consultation à distance de ces clichés, sur autorisation.

Je déclare que ce don est fait sans autres conditions et dans le respect du droit d'auteur.

Annexe 5. Modèle de contrat de dépôt

CONTRAT DE DÉPÔT

Vu le Code civil, notamment ses articles 1915 à 1948 ;
Vu le Code de l'Éducation, notamment son article L 712-2 ;

Entre les soussignés

Prénom Nom, qualité, adresse, ci-après dénommée *la déposante*

et

L'université d'Angers – 40, rue de Rennes 49035 ANGERS Cedex 01, représentée par sa présidente Françoise GROLLEAU, au nom du Service commun de la documentation et des archives
ci-après dénommée *la dépositaire* ou *la Bibliothèque universitaire ou BUA*

il est convenu ce qui suit :

Article 1 : La déposante a déposé en plusieurs versements, à titre révocable, à la bibliothèque universitaire d'Angers (BUA), au Centre des archives du féminisme, ses archives dont elle est l'unique propriétaire. Ces archives représentent xx boîtes et mesurent xx mètres linéaires (avant classement). Elles concernent xxxxx.

Article 2 : Le dépôt est réciproquement consenti et accepté par les parties aux conditions ci-dessous énoncées.

Article 3 : Les archives faisant l'objet du présent dépôt porteront l'appellation " Archives de xxxxx ". La mention " dépôt de xxxx " sera portée sur les notices du catalogue informatisé de la bibliothèque universitaire d'Angers.

Article 4 : La dépositaire s'engage à procéder au tri, à l'élimination éventuelle en accord avec la déposante, au classement, conditionnement et stockage des archives qui lui sont confiées et qui seront consignées dans l'instrument de recherche qui sera dressé, dont un exemplaire sera remis à la déposante. Cet instrument de recherche sera diffusé par tout moyen technique à disposition de la bibliothèque : catalogue en ligne, site Internet, publication papier, etc.

Article 5 : La déposante donne une autorisation permanente et générale de communication applicable aux originaux et aux reproductions, selon les règles en usage à la bibliothèque universitaire. Si la déposante souhaite un délai de communicabilité, ou une communicabilité restreinte, sur certaines archives présentant un caractère de confidentialité, elle devra en avertir la BUA dès communication de l'inventaire.

Article 6 : La déposante autorise tout prêt d'archives pour exposition ou tout autre motif, à la seule condition d'en être informée.

Article 7 : La déposante exonère l'université d'Angers de tout droit de représentation pour les archives du fonds présentées lors d'expositions, animations pédagogiques et culturelles dans les locaux de l'université et en dehors de l'université, quel qu'en soit l'organisateur ; elle autorise l'université à reproduire gratuitement des archives pour l'illustration de plaquettes, cartes de vœux, pages web, etc. dans la mesure où ces reproductions contribuent à la mise en valeur du fonds.

Article 8 : Pour les besoins des expositions et animations les plus diverses, la déposante autorise le dépositaire à sélectionner des archives au sein du fonds pour être présentées au public à l'université d'Angers ou en dehors de l'université ; ces archives seront utilisées conformément aux exigences de préservation qu'elles nécessitent ; aucun procédé de présentation ou d'analyse ne pourra être détériorant pour le fonds déposé.

Article 9 :

En vue de publications dans des ouvrages tels que les manuels scolaires, les catalogues d'expositions et les revues, la déposante donne une autorisation permanente de reproduction des archives déposées, sauf en cas d'exploitation à des fins strictement commerciales ; dans ce cas, l'autorisation de la déposante sera requise. Les reproductions des documents déposés – reproductions photographiques, numériques, microfilms, Cd-roms ou autres procédés futurs – seront réalisées par les soins ou aux frais de la dépositaire ; à l'égal des autres originaux, elles seront conservées dans les locaux spécialement prévus à cet effet dans les réserves de la bibliothèque de l'université ou sur un serveur dédié pour les versions numériques. Elles seront mises à disposition sous le contrôle du personnel de la bibliothèque universitaire. Ces reproductions resteront la propriété de la dépositaire, y compris en cas de dénonciation du dépôt.

Article 10 : La déposante autorise les chercheurs et les chercheuses à prendre des photographies sans flash des archives de ce fonds, après signature d'un engagement à n'utiliser ces clichés qu'à titre privé. Pour toute autre demande d'utilisation de ces clichés, la dépositaire transmettra la demande à la déposante.

Article 11 : En tant que de besoin, les documents seront restaurés ou sauvegardés par des traitements chimiques ou physiques. Les frais en seront supportés par la bibliothèque universitaire qui recherchera tout concours possible auprès d'organismes publics ou privés. Cependant, en cas de reprise, il pourra être demandé à la déposante le remboursement de ces frais extraordinaires, la conservation relevant des obligations pécuniaires normales de la déposante.

Article 12 : Si la déposante estimait devoir mettre fin au présent contrat, elle devra en donner avis, par lettre recommandée, à la présidente de l'université. Le transfert des archives au lieu désigné se fera à ses frais. Décharge sera alors donnée à la bibliothèque universitaire.

Article 13 : Des dépôts complémentaires de ce même fonds pourront être réalisés ultérieurement dans les mêmes conditions.

Article 14 : En cas de vol, perte ou de destruction des archives déposées, et en l'absence de faute ou de négligence de la dépositaire, celle-ci sera exonérée de toute obligation de restitution ou d'indemnisation.

Établi en deux exemplaires originaux.

À Angers, le

La déposante,

La dépositaire,

Mme Françoise GROLLEAU

Présidente de l'Université d'Angers

Annexe 6. Modèle contrat de communication pour les entretiens

CONTRAT DE COMMUNICATION

Dans le cadre du projet de collecte orale *[nom du projet]*, réalisé par [le(s) parties prenantes], je soussigné(e)

NOM PRENOM.....

ADRESSE .....

.....

.....

TELEPHONE.....

1- Accepte de confier mon témoignage à…… et……....., participant au projet *[nom du projet]*, le ……..20…..

2- Autorise [personne ou personnalité morale qui conserve le témoignage] à mettre en consultation l'(es) entretien(s) au profit des chercheurs dans les conditions précisées ci-dessous : *(au choix)*

☐ J'autorise une consultation libre et sans délai des entretiens.

☐ Je soumets la consultation des entretiens à un délai de …… années à compter de ce jour, délai à l'issue duquel la consultation des entretiens et la publication d'extraits, sous quelque forme que ce soit, sont libres de toute restriction.

Des dérogations individuelles sont possibles, sur mon autorisation écrite ou celle de mes ayants droit, à savoir M. / Mme *(nom, adresse, tél, adresse électronique) :*

……
……..

☐ Je ne permets la consultation des entretiens que sous réserve de mon autorisation écrite.

3- Accepte la reproduction des enregistrements des entretiens en vue d'assurer leur conservation. En revanche, toute reproduction destinée à des usages extérieurs au besoin de conservation de tout ou partie de mon témoignage sera soumise à mon autorisation écrite.

4- Cède l'intégralité de mes droits d'auteur sur les enregistrements, en cas d'exploitation gratuite et autorisée. Toutefois, l'exploitation commerciale de tout ou partie des enregistrements sera soumise à mon autorisation écrite et pourra faire l'objet d'une rémunération entre moi-même, ou mes ayants droit, et le diffuseur.

Fait à , le , en trois exemplaires.

Répertoire méthodique détaillé – Fonds Émérance Dubas (2024)

Damien Hamard, directeur adjoint Archives et Recherche

Bibliothèque universitaire d'Angers

Décembre 2025

Introduction[41]

1. . Zone d'identification

Référence : XX AF

Intitulé : Fonds Émérance Dubas

Dates extrêmes : 2024

Niveau de description : Dossier

Importance matérielle et support de l'unité de description : 250 Go

2. . Zone du contexte

Nom du producteur : Émérance Dubas

Notice biographique :

Émérance Dubas est une réalisatrice, scénariste et documentariste française dont le travail s'inscrit à la croisée du cinéma documentaire, de l'art contemporain et de l'histoire sociale. Formée en histoire de l'art et diplômée en histoire de l'architecture contemporaine à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, elle développe très tôt une pratique attentive aux formes de transmission, aux récits de vie et aux mémoires marginalisées. Elle débute par des installations audiovisuelles et des portraits d'artistes, explorant les liens entre création, espace et regard documentaire, notamment à travers des films tels que *Dolo, le dernier Dogon*, *Poupées de lumière, Retour à la base* ou *Buren dans la ville*, diffusés dans des festivals, musées et lieux d'exposition.

Son premier long métrage documentaire, *Mauvaises Filles* (2022), marque un tournant majeur de sa carrière. Produit par Les Films de l'Œil sauvage et distribué par Arizona Distribution, ce film de 71 minutes rend visible la parole de femmes ayant été placées en maison de correction en France à l'adolescence jusqu'à la fin des années 1970, levant le voile sur un système d'internats de rééducation aujourd'hui méconnu. À travers les témoignages et les trajectoires croisées d'Édith, Michèle, Éveline et Fabienne, *Mauvaises Filles* explore les violences familiales et institutionnelles subies, les humiliations et la maltraitance qui visaient à réguler la sexualité et les comportements des jeunes filles jugées « déviantes », tout en donnant à voir leur force de résilience personnelle. Le film, fruit de près de sept années d'enquête et de rencontres, articule une démarche d'écoute et de reconstruction narrative visant à réhabiliter l'intégrité de ses protagonistes. Il a été projeté en salles à partir du 23 novembre 2022 et a reçu des distinctions telles que le Prix du public et le Prix des étudiants au Festival 2 Cinéma 2 Valenciennes, ainsi que l'Étoile de la Scam en 2024.

[41] Cette introduction reprend les champs de la norme de description archivistique ISAD(G). L'introduction sera complétée par le répertoire décrivant plus précisément les documents du fonds.

La réception de *Mauvaises Filles* en salles a suscité des retours de spectatrices affirmant avoir vécu des parcours similaires, ce qui a conduit Émérance Dubas à prolonger son travail par un projet radiophonique. En 2025, elle présente, en collaboration avec Annabelle Brouard, *Mauvaises filles, des récits de soi*, une série documentaire radiophonique en sept épisodes diffusée sur La Première de la RTBF dans l'émission *Par Ouï-dire* puis disponible en podcast sur Auvio et l'Audioblog d'Arte Radio. Cette création sonore, conçue en collaboration avec Annabelle Brouard et soutenue par l'Institut Robert Badinter ainsi que l'UMR Temos, dresse les portraits de huit femmes - Yolande, Fatima, Véronique, Janine, Gabrielle, Josette, Françoise et Roselyne - qui racontent, de l'après-guerre à nos jours, les traces émotionnelles et sociales laissées par les internats de rééducation pour filles en France, mettant en lumière à la fois les violences subies et les actes de résistance. La série accompagne la constitution d'archives mémorielles conservées dans des centres spécialisés et s'inscrit dans un projet scientifique et culturel plus large sur ces institutions et leurs pensionnaires.

Parallèlement à ces productions, Émérance Dubas réalise des portraits et des films de commande, tout en poursuivant une réflexion sur les modes de restitution des expériences invisibilisées et la place de la parole dans l'écriture documentaire. Membre de l'Académie des César, elle s'impose comme une voix singulière et engagée du documentaire de création contemporain.

Historique de la conservation :

Les documents ont été produits ou collectés par Émérance Dubas dans le cadre de la captation, au cours du printemps 2024, de 12 témoignages dont 8 ont été retenus pour le montage final du podcast *Mauvaises filles, des récits de soi*. Une copie de l'ensemble de ces documents a été transférée sur un disque dur qui a été remis en novembre 2025 à la bibliothèque universitaire de l'université d'Angers.

Modalités d'entrée : Don

3. . Zone du contenu

Présentation du contenu : Le contenu du fonds est exclusivement constitué des archives relatives au projet de podcast *Mauvaises filles, des récits de soi.*
Il s'agit à la fois des enregistrements bruts des témoignages (49 heures), des épisodes montés dans 3 versions différentes (entre 1h33 et 1h42), des transcriptions mais également des documents contractuels ou de reproduction de documents présentés par les témoins (210 photographies) pour un total de plus de 2500 fichiers.

Tris et éliminations : Les fichiers n'ont pas subi d'élimination.

Accroissements : pas d'accroissement prévu.

Mode de classement : L'arborescence originelle a été respectée et est organisée de la manière

suivante :

Émissions
Sous dossiers organisés par série documentaire
Documents
Transcriptions
Enregistrements sonores
Documents contractuels
Photographies
A l'intérieur de ces dossiers, les documents sont organisés par témoin
Rushes
Montage et mixage

4. . Zone des conditions d'accès et d'utilisation

Conditions d'accès : les documents sont uniquement consultables sur place à la bibliothèque universitaire Belle-Beille à Angers[42].
La donatrice donne librement accès à son fonds, à des fins de recherche scientifique, sous réserve que soient respectées les conditions d'accès émises par chacune des 12 témoins. Ces personnes ont toutes accepté de témoigner en ayant connaissance d'une part que les rushes seraient donnés à l'université d'Angers, d'autre part qu'elles seraient libres de fixer un délai de communicabilité. Ces délais sont en cours de discussion avec chacune des témoins.

Conditions de reproduction : Les conditions de reproduction sont en cours de fixation avec la productrice des documents, sa collaboratrice et les témoins.

Langue et écriture des documents : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques : les documents sont exclusivement dématérialisés.

5. . Zone des sources complémentaires

Sources complémentaires :

Fonds des anciennes du Bon Pasteur, AD49.

Bibliographie :

Niget David, « Les enjeux mémoriels, archivistiques et historiques des politiques de réparation des mesures de placement judiciaire d'enfants en France », in V. Fillieux, A. François, M. Van Eeckenrode, G. Mathieu, *Un dossier pour se (re)construire ? Archives et enjeux d'identités*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2022, p. 59-72.

Niget David, Quincy-Lefebvre Pascale, Marais Jean-Luc, Scutaru Beatrice, *Cloîtrées. Filles et religieuses dans les internats de rééducation du Bon-Pasteur d'Angers, 1940-1990*, Rennes,

[42] La bibliothèque est actuellement fermée pour cause de rénovation intérieure, jusqu'en septembre 2027.

PUR, 2024, 328 p.

6. . Zone du contrôle de la description

Notes de l'archiviste : Cet instrument de recherche a été réalisé par Damien Hamard, directeur adjoint Archives et Recherche de la Bibliothèque universitaire et Archives de l'Université d'Angers.

Date de la description : décembre 2025

Table des matières

Remerciements....3

Introduction générale....4

Guide méthodologique en vue de la collecte d'un **fonds d'archives** consacré à l'histoire et à la mémoire des **femmes placées en institutions de protection de la jeunesse** en France (1945-1990). 7

Introduction 8

Présentation du projet MatriArchives....8

Contexte historique et mémoriel 9

Enjeux de la collecte d'archives privées....10

Chapitre 1. Enjeux scientifiques d'une collecte d'archives sur les placements d'enfants 13

Produire une histoire à partir des marges documentaires 13

Documenter les violences institutionnelles et la pathologisation des jeunes femmes....14

Silenciation institutionnelle et responsabilité de la discipline historique 14

Savoirs situés, silences et temporalités de la mémoire....16

Archives privées, histoire publique et responsabilité sociale du savoir....16

Chapitre 2. Comprendre les spécificités des archives des femmes placées....18

Typologie des archives privées susceptibles d'être collectées 18

Valeur historique et mémorielle (perspective genrée et sociale)....19

Reconnaître les fragilités, les silences et les émotions dans les documents 19

Chapitre 3. Postures et langages de la sensibilisation....21

Poser un cadre pour la rencontre : principes et modalités de la collecte 21

Construire un discours respectueux et inclusif....21

Comment présenter la démarche sans intrusion ni dépossession 22

Vocabulaire à privilégier / à éviter....22

Travailler sur l'écoute et la confiance 23

Chapitre 4. Éthique et co-construction des archives....24

La place des femmes et de leurs descendants comme acteurs de la transmission 24

Risques de réappropriation institutionnelle et moyens de les éviter....24

Valoriser sans exploiter : usages scientifiques, mémoire publique & création artistique, restitution aux familles 25

Co-définir la destinée des archives (accessibilité, diffusion, temporalité) 26

Chapitre 5. Les étapes et les modalités de la collecte....27

Préparation du terrain (cartographie des acteurs, identification des personnes et familles) 27

Premier contact : modalités et précautions....27

Entretiens exploratoires : méthode et attitude à adopter....28

Accompagnement à la sélection et au tri des archives 28
Collecte de témoignages oraux 28
Aide à l'accès au dossier personnel : accompagner sans se substituer 29
Ateliers d'écriture et de création : produire des traces, éprouver du collectif 29
Chapitre 6. Gestion des situations sensibles 31
La honte sociale comme mécanisme de silenciation 31
Repérer les signes de malaise, de refus ou d'hésitation 31
Techniques pour accueillir le refus sans briser le lien 32
Aborder la question des traumatismes liés à l'institution 32
Importance du droit à la parole et du droit au silence 33
Vers une pratique archivistique « informée par le trauma » 33
Chapitre 7. Cadre juridique et garanties offertes aux donateurs 35
Propriété et droits d'auteur des documents privés 35
Confidentialité, droit à la vie privée et protection des données sensibles 35
RGPD et anonymisation éventuelle 35
Contrats de dépôt et/ou de don : sécuriser la relation 36
Droits de retrait et clauses protectrices 36
Chapitre 8. Conseils pratiques pour les chercheurs et professionnels 37
Trouver les mots justes : présenter le projet sans imposer, sans inquiéter 37
Check-list de préparation avant un entretien 38
Modèle de grille d'entretien 39
Modèles de formulaires 40
Conclusion 41
Références bibliographiques 43
Annexes 45
Annexe 1. Le séminaire participatif des 1er et 2 juillet 2024 : co-construire le protocole de collecte 46
Annexe 2. Fiche pratique – Présentation du projet aux donateurs 49
Annexe 3. Check-list avant un entretien & Modèle de grille d'entretien 51
Annexe 4. Modèle de lettre de don 52
Annexe 5. Modèle de contrat de dépôt 53
Annexe 6. Modèle contrat de communication pour les entretiens 55
Répertoire méthodique détaillé – Fonds Émérance Dubas (2024) 57
Introduction 58
1. . Zone d'identification 58
2. . Zone du contexte 58

3. . Zone du contenu 59
4. . Zone des conditions d'accès et d'utilisation 60
5. . Zone des sources complémentaires 60
6. . Zone du contrôle de la description 61
Table des matières 62
Résumé 65
Abstract 66

Abstract

This report is the final deliverable of the project *Mauvaises filles. Des récits de soi*, supported by the Institut Robert Badinter, which combines documentary creation, historical research, and archival reflection on the experience of women placed in youth protection institutions in France (1945–1990). The project first produced a seven-episode radio documentary series, directed by Émérance Dubas with Annabelle Brouard, portraying eight women who experienced reform schools for girls. The report extends this creative work through a twofold contribution: a methodological guide for collecting private archives, developed within the MatriArchives programme, a research project supported in 2024 by the MSH Ange-Guépin (a CNRS support and research unit — Unité d'Appui et de Recherche), and a preliminary inventory of the Émérance Dubas archival fonds.

The methodological guide, at the crossroads of social history, gender history, critical archival studies, and public history, stresses that institutional records, however rich, are also deeply normative, intrusive, and selective: they document the bodies, behaviours, and psyches of the young women placed in care while rendering their subjectivities invisible. Private archives make it possible to shift the gaze by giving access to situated knowledges, historically constructed emotions, and everyday forms of resistance, and to examine the mechanisms of epistemic injustice that have disqualified these experiences.

Collection is framed as a scientific, ethical, and political process, grounded in trauma-informed archival practices: processual and revocable consent, the right to silence, and the control of the persons concerned over their archives. This approach was co-constructed during the participatory seminar of 1–2 July 2024, bringing together the project team, the filmmaker, and three women directly concerned — a first experimentation of the protocol prior to its formalisation. The guide translates these principles into practical tools (information sheets, checklists, model agreements).

The Dubas fonds, donated to the University of Angers, gathers over 2,500 files resulting from the recording of twelve testimonies: 49 hours of audio rushes, transcriptions, 210 photographs, contractual and editorial documents. The choice of a preliminary inventory, rather than an exhaustive finding aid, reflects a guiding principle: making visible without exposing. The description signals the existence and nature of the sources while withholding access to sensitive content, conditional upon the access periods defined with each of the witnesses.

Taken together, these two components constitute a structuring stage in a long-term research and archiving programme, rooted in participatory research and public history, incorporating the contemporary production of archives by the persons concerned (writing and creative workshops) and offering a transferable framework for other projects dealing with vulnerabilised populations and sensitive archives.

Keywords Private archives; women in institutional care; epistemic injustice; public history; situated knowledge; sensitive archives

Ce rapport constitue le livrable final du projet *Mauvaises filles. Des récits de soi,* soutenu par l'Institut Robert Badinter, qui articule création documentaire, recherche historique et réflexion archivistique autour de l'expérience des femmes placées en institutions de protection de la jeunesse en France (1945–1990). Le projet a d'abord donné lieu à une série documentaire radiophonique en sept épisodes, réalisée par Émérance Dubas avec Annabelle Brouard, dressant les portraits de huit femmes ayant connu les internats de rééducation. Le rapport prolonge cette création par une double contribution : un guide méthodologique de collecte d'archives privées, élaboré dans le cadre du programme MatriArchives, un projet de recherche soutenu en 2024 par la MSH Ange-Guépin (Unité d'Appui et de Recherche du CNRS) et un pré-inventaire du fonds d'archives Émérance Dubas.

Le guide méthodologique, à la croisée de l'histoire sociale, de l'histoire du genre, de l'archivistique critique et de l'histoire publique, rappelle que les archives institutionnelles, d'une extrême richesse, sont aussi profondément normatives, intrusives et sélectives : elles documentent les corps, les conduites et les psychismes des jeunes femmes placées tout en invisibilisant leurs subjectivités. Les archives privées permettent de déplacer le regard en donnant accès à des savoirs situés, à des émotions historiquement construites et à des formes ordinaires de résistance, et d'interroger les mécanismes d'injustice épistémique qui ont disqualifié ces expériences.

La collecte y est pensée comme un processus scientifique, éthique et politique, fondé sur des pratiques archivistiques informées par le trauma : consentement processuel et réversible, droit au silence, contrôle des personnes concernées sur leurs archives. Cette démarche a été co-construite lors du séminaire participatif des 1er et 2 juillet 2024, réunissant l'équipe du projet, la réalisatrice et trois femmes directement concernées — première expérimentation du protocole avant sa formalisation. Le guide en restitue les principes sous forme d'outils concrets (fiches pratiques, check-lists, modèles de contrats).

Le fonds Dubas, donné à l'université d'Angers, rassemble plus de 2 500 fichiers issus de la captation de douze témoignages : 49 heures de rushes sonores, transcriptions, 210 photographies, documents contractuels et éditoriaux. Le choix d'un pré-inventaire, plutôt que d'un instrument de recherche exhaustif, répond à un principe directeur : rendre visible sans exposer. La description signale l'existence et la nature des sources tout en suspendant l'accès aux contenus sensibles, conditionné aux délais de communicabilité définis avec chacune des témoins.

Pris ensemble, ces deux volets constituent une étape structurante d'un programme de recherche et d'archivage au long cours, relevant de la science participative et de l'histoire publique, intégrant la production contemporaine d'archives par les personnes concernées (ateliers d'écriture et de création) et offrant un cadre transférable à d'autres projets portant sur des populations vulnérabilisées et des archives sensibles.

Courrier postal
Institut Robert Badinter
Ministère de la Justice
13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01

Venir dans nos locaux
47 bis, rue des Vinaigriers
75010 Paris

contact@institutrobertbadinter.fr
institutrobertbadinter.fr

INSTITUT ROBERT BADINTER
Études et recherches sur le droit et la justice

L'Institut Robert Badinter (anciennement Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la Justice - IERDJ) a pour mission de nourrir la connaissance et les échanges sur le droit et la justice en lançant des réflexions originales et prospectives, en finançant et en accompagnant des travaux de recherche et en diffusant largement les connaissances sur les normes, la régulation et le fonctionnement de la justice, toutes disciplines scientifiques confondues.

Groupement d'intérêt public créé en 2022, l'Institut Robert Badinter est issu de la fusion de l'Institut des hautes études sur la justice et de la Mission de recherche droit et justice, deux entités internationalement reconnues.